

07 juin 2021

Étude relative à l'élaboration d'un état des lieux partagé des connaissances sur la thématique des déchets sauvages diffus



Synthèse de l'étude



Donnons ensemble une
nouvelle vie à nos produits.

Sommaire

1. Sommaire	
2. Résumé	3
3. Contexte et objectifs	4
1. Contexte de la problématique	4
2. Objectifs pour Citeo	5
3. Les objectifs de la présente consultation	6
4. Méthodologie de la consultation	7
5. Proposition de définition des déchets sauvages diffus	9
6. Cartographie des acteurs concernés	10
1. Typologie des acteurs selon leurs échelles d'intervention	10
2. Typologie des acteurs selon les milieux d'intervention et les actions menées	10
7. Panorama des initiatives recensées	13
1. Catégorisation des initiatives de caractérisation	13
2. Catégorisation des mesures de prévention	14
3. Catégorisation des mesures curatives	15
8. Principaux questionnements et enseignements issus de la consultation	17
1. Principaux freins identifiés sur les trois thématiques	17
2. Consensus et enseignements émergents de la consultation	19
3. Enseignements transversaux	25
4. Points de vigilance	27
9. Conclusions et axes de développement prospectifs	31
10. Glossaire	33
11. Bibliographie	35

2. Résumé

Les déchets sauvages diffus correspondent à des déchets dits *abandonnés* qui pour diverses raisons n'ont pu intégrer le circuit conventionnel de gestion des déchets. Ils sont de petite taille et ne doivent pas être confondus avec des déchets concentrés, qui correspondent à des lieux de dépôts sauvages, illégaux. Ils sont facilement dispersés et se retrouvent donc dans des milieux très variés, de l'urbain dense au milieu naturel le plus isolé. La diversité des déchets et des milieux concernés, mais aussi des acteurs touchés par ce phénomène appelle à adopter une approche de gestion différenciée se déclinant selon trois thématiques : (i) les protocoles de caractérisation, (ii) les initiatives de prévention et (iii) les actions curatives.

Citeo est l'entreprise agréée historique en charge des filières à responsabilité élargie du producteur (REP) « emballages » et « papiers ». Consciente de l'ampleur et de l'importance de la problématique des déchets sauvages diffus, Citeo s'est engagée depuis plusieurs années dans des initiatives de prévention pour aider à endiguer le problème. Dans le contexte des évolutions législatives (loi AGE¹) et réglementaires récentes, Citeo souhaite préciser sa contribution pour anticiper l'extension de la REP, impliquant de nouvelles missions de la part des entreprises agréées. En effet, dès 2021, ces dernières devront prendre en charge une partie des coûts de nettoyage des déchets abandonnés dans les DROM COM, et à compter de 2023 en métropole, supportés actuellement par les collectivités locales en charge de la salubrité publique et les personnes publiques. Citeo souhaite donc d'une part, approfondir les connaissances sur les déchets sauvages diffus de manière à renforcer les initiatives existantes, en lien avec les acteurs de la REP et ceux investis sur cette problématique, et d'autre part, définir une stratégie opérationnelle et pérenne, établie en collaboration avec les diverses parties prenantes (communes, établissement public pour la coopération intercommunale - EPCI, associations, entités publiques ou privées, etc.) sur la base de cette expertise collective.

Dans ce contexte, la démarche de consultation s'est donc attachée à dresser un panorama de la situation des déchets sauvages diffus en faisant contribuer toute partie prenante volontaire. Si un état des lieux bibliographique a permis d'identifier des méthodes innovantes et efficaces pour chacune des thématiques précitées, il était en effet important de faire intervenir les différents acteurs, au travers :

- D'une large enquête composée de questionnaires à destination de quatre catégories différentes d'acteurs (communes, établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), associations et entités supra-locales) et d'entretiens ciblant divers profils d'experts ;
- D'ateliers préparatoires avec les membres d'un comité de pilotage composé d'entités publiques, de représentants de collectivités territoriales et d'associations expertes sur le sujet ;
- De sessions de débat prenant en compte chaque thématique selon deux parcours différents afin d'aboutir à un état des lieux multi-acteurs (1 session par thématique pour le parcours institutionnel et 2 sessions par thématique pour le parcours opérationnel). Ces sessions ont réuni des acteurs institutionnels, des collectivités, des acteurs supra-locaux, des chercheurs, ainsi que des associations actives sur le sujet.

Ce résumé synthétise les principaux résultats de ces échanges. Elle s'accompagne de deux documents annexes à consulter pour plus de détails (l'état des lieux et les résultats de l'enquête en ligne).

¹ Loi anti-gaspillage pour une économie circulaire : <https://www.ecologie.gouv.fr/loi-anti-gaspillage-economie-circulaire-1>

3. Contexte et objectifs

1. Contexte de la problématique

Le contexte de la gestion des déchets sauvages est très particulier **puisque'il s'agit de relever le défi de traiter un flux qui ne devrait pas exister**. En effet, les déchets sauvages sont des déchets qui par définition, échappent au circuit conventionnel de gestion des déchets et ne bénéficient pas, pour cette raison, d'une grande partie des dispositifs déjà existants. Les causes de leur apparition sont diverses². Aussi, il importe pour cela de s'intéresser à l'ensemble des causes, au-delà de l'approche trop réductrice de l'incivilité.

Les déchets sauvages sont une notion fréquemment utilisée bien que non définie juridiquement. Ainsi, dans le cadre d'une étude publiée en 2019 par l'ADEME pour caractériser la problématique des déchets sauvages, une définition a été proposée. L'ADEME identifie ainsi trois catégories de déchets sauvages, à savoir :

- Les dépôts **hors du règlement de collecte** qui correspondent aux déchets se retrouvant le plus souvent au pied des points d'apport volontaire (PAV) ou des points de regroupement ;
- Les déchets **concentrés** des moins aux plus volumineux, tels que des tas d'encombrants ou de déchets issus de chantiers, par exemple ;
- Les déchets **diffus** du type mégots, emballages, papiers, sacs plastiques, etc. de nature très diverse, mais plus petits par définition (cf. Figure 1).

A noter que les déchets sauvages diffus peuvent provenir des dépôts hors du règlement de collecte ou des dépôts concentrés, qui constituent des sources de dissémination de déchets sauvages diffus dans la nature.

La présente consultation se concentre sur ces déchets sauvages diffus dont une définition plus détaillée est proposée plus loin (cf. § 5).



Figure 1. Illustrations de déchets sauvages diffus (banque d'images ECOGEOS).

² Dans l'ordre de la chaîne de production (liste non-exhaustive) : la surproduction de produits à usage unique, le manque d'éco-conception (notamment dans une logique de Design against littering), le manque de dispositifs ou de services de collecte efficaces, les problématiques liées à la facturation du service de gestion des déchets, les incivilités, le manque de connaissances quant à l'impact des déchets sauvages sur l'environnement, le manque de sensibilisation, le manque de sanctions, etc.

3. Contexte de la consultation

Pendant longtemps, le problème a été traité en axant les efforts sur les aspects curatifs permettant de limiter la visibilité de ces déchets, dits « orphelins ». Si l'approche est importante, elle ne permet pas de relever complètement les multiples défis identifiés (Cf. 8) :

- **Acteurs et expertises dispersés et/ou incomplets** : de nombreux acteurs travaillent plus ou moins directement sur la problématique des déchets sauvages diffus. Toutefois, leurs actions diffèrent en termes d'échelle géographique (locale ou nationale) et n'approchent pas le sujet sous le même angle (environnement, propreté, etc.), ni avec le même degré d'approfondissement. Aussi, l'absence de centralisation des données et des savoirs acquis par ces acteurs rend difficile la mise en place d'une action coordonnée.
- **Accroissement des attentes citoyennes** : la perception d'une plus grande production de déchets sauvages augmente. Il s'agit là aussi d'une problématique de plus en plus médiatisée, notamment concernant les impacts des macrodéchets³ (dont le plastique⁴) sur la biodiversité et plus précisément les milieux marins. Cette médiatisation provoque un éveil des consciences sur les aspects environnementaux, ce qui se traduit par des attentes accrues des citoyens vis-à-vis de solutions amonts (sur les étapes de production par les metteurs sur le marché mais aussi sur les engagements des pouvoirs publics et des collectivités pour y remédier).
- **Renforcement du cadre réglementaire** : le périmètre de l'extension de la filière à Responsabilité Élargie du Producteur (REP) a été fixé dans la loi AGEC, celle-ci précisant que « les contributions financières versées par le producteur à l'éco-organisme couvrent les coûts de prévention, de la collecte, du transport et du traitement des déchets, y compris les coûts de ramassage et de traitement des déchets abandonnés, déposés ou gérés contrairement aux prescriptions » prévues par la loi. Une mise en place est attendue sur l'ensemble du territoire français d'ici 2023 et pour 2021 dans les DROM-COM.



2. Objectifs pour Citeo

Citeo est une entreprise à mission créée par les entreprises du secteur de la grande consommation et de la distribution pour réduire l'impact environnemental de leurs emballages et papiers, en leur proposant des solutions de réduction, de réemploi, de tri et de recyclage. Elle est agréée pour la période 2017-2022 par le Ministère de la Transition Écologique (MTE), dans le cadre de la REP, pour la gestion des déchets d'emballages ménagers et des déchets de papiers graphiques.

Aujourd'hui, sur le sujet de la lutte contre les déchets sauvages diffus dont les emballages et papiers peuvent faire partie, Citeo est déjà présente sur certains grands leviers d'actions : éducation à la citoyenneté ; campagnes de sensibilisation ; accompagnement des collectivités locales et des espaces naturels, notamment au travers des programmes conçus en partenariat avec l'association « Progrès et environnement » (Gestes Propres), tel que le programme Gardez Triez ;

³ Les macrodéchets sont des déchets d'une taille supérieure à 5mm. Les microdéchets sont généralement d'une taille inférieure à 5mm.

⁴ Pew Charitable Trusts et SYSTEMIQ. 2020. « Breaking the Plastic Wave: Top Findings for Preventing Plastic Pollution - A Comprehensive Assessment of Pathways Towards Stopping Ocean Plastic Pollution », <https://pew.org/2WmV10d>.

accompagnement à la mise en place du tri sur les événements et dans les établissements recevant du public au travers de la plateforme Quitri ; éco-modulations, etc..

Demain, dans le cadre de la mise en œuvre de la directive européenne relative à la réduction de l'incidence de certains plastiques sur l'environnement (directive SUP⁵) et de la loi AGEC, la responsabilité élargie des producteurs (REP) d'emballages, sera étendue pour prendre en compte également les coûts de nettoyage et de traitement de certains déchets sauvages d'emballages. Citeo a la volonté d'exercer la responsabilité de ses clients en mettant en œuvre uniquement les solutions préventives et/ou curatives qui auront démontré leur efficacité. Les nouvelles responsabilités de Citeo sur le sujet impliqueront nécessairement de développer et/ou de soutenir des actions pour :

- **Acquérir** des connaissances sur la thématique ;
- **Accompagner au mieux les metteurs sur le marché** pour qu'ils respectent leurs obligations réglementaires ;
- **Inciter les metteurs sur le marché à travailler le volet de l'éco-conception** de manière à produire des emballages plus respectueux et limitant les risques de dispersion ;
- **Travailler avec les territoires** pour installer des dispositifs sociotechniques de collecte (hors foyer) et de sensibilisation, adaptés aux réalités du terrain ;
- **Travailler avec les nombreux acteurs qui agissent** déjà en faveur de la lutte contre les déchets sauvages diffus.

Pour anticiper au mieux les actions qu'elle devra mener, Citeo s'est engagée plus directement dès 2019, notamment au travers de rencontres avec différentes parties prenantes expertes et/ou investies sur le sujet de la lutte contre les déchets sauvages diffus. Ayant constaté la dispersion des données et le manque d'échanges transversaux, Citeo a lancé en 2020 une consultation à 360°, permettant, au travers d'échanges entre les acteurs concernés et à partir de plusieurs sources d'informations, d'établir un constat partagé sur plusieurs volets (cf. § 4).

3. Les objectifs de la présente consultation

L'objectif de cette consultation consistait donc à **réaliser un état des lieux afin de recenser des initiatives efficaces pour prévenir, caractériser et gérer les déchets sauvages diffus.**

Cet état des lieux, construit par le biais de recherches bibliographiques, d'enquêtes en ligne, de groupes de travail et d'entretiens individuels, a eu pour objectif d'établir comment et dans quelles conditions les solutions mises en place par les différents acteurs concernés sont efficaces. Il s'agissait enfin de poser les bases d'une réflexion collective sur la problématique des déchets sauvages diffus, dans le but de faire avancer sa résolution.

⁵ Il s'agit de la Directive sur le plastique à usage unique, dite Single-Use Plastics Directive : <https://eur-lex.europa.eu/eli/dir/2019/904/oj>

4. Méthodologie de la consultation

Pour répondre à l'objectif de **réalisation d'un état des lieux partagé des connaissances sur la problématique des déchets sauvages diffus**, plusieurs étapes ont été menées :

- Un **état des lieux** a été dressé à partir de recherches effectuées sur chacun des sujets de la problématique.
- Des **sessions d'échange et de débats** ont eu lieu sur les trois thématiques à l'étude et ont bénéficié des contributions du comité de pilotage (COFIL). Ces sessions ont réuni des acteurs aux profils divers, tous experts du sujet tels que des représentants de collectivités, des gestionnaires d'espaces naturels, des représentants des Régions, des associations de protection de l'environnement, des chercheurs (cf. annexe 1).
- Une **sollicitation des parties prenantes** ciblant d'une part, des experts aux profils différents auprès de qui des entretiens ont été menés et d'autre part, toutes les parties prenantes ayant souhaité répondre à une enquête en ligne destinée à quatre typologies d'acteurs distincts : communes, EPCI, associations et toutes autres entités engagées de près ou de loin sur la problématique.

Au-delà des échelles visées, la pluralité des profils des participants permet également d'assurer que tous les milieux, des plus naturels aux plus urbains, ont pu être abordés.

La méthodologie détaillée pour chaque étape est décrite dans l'Annexe 1 de la présente synthèse.

4. Contexte de la consultation

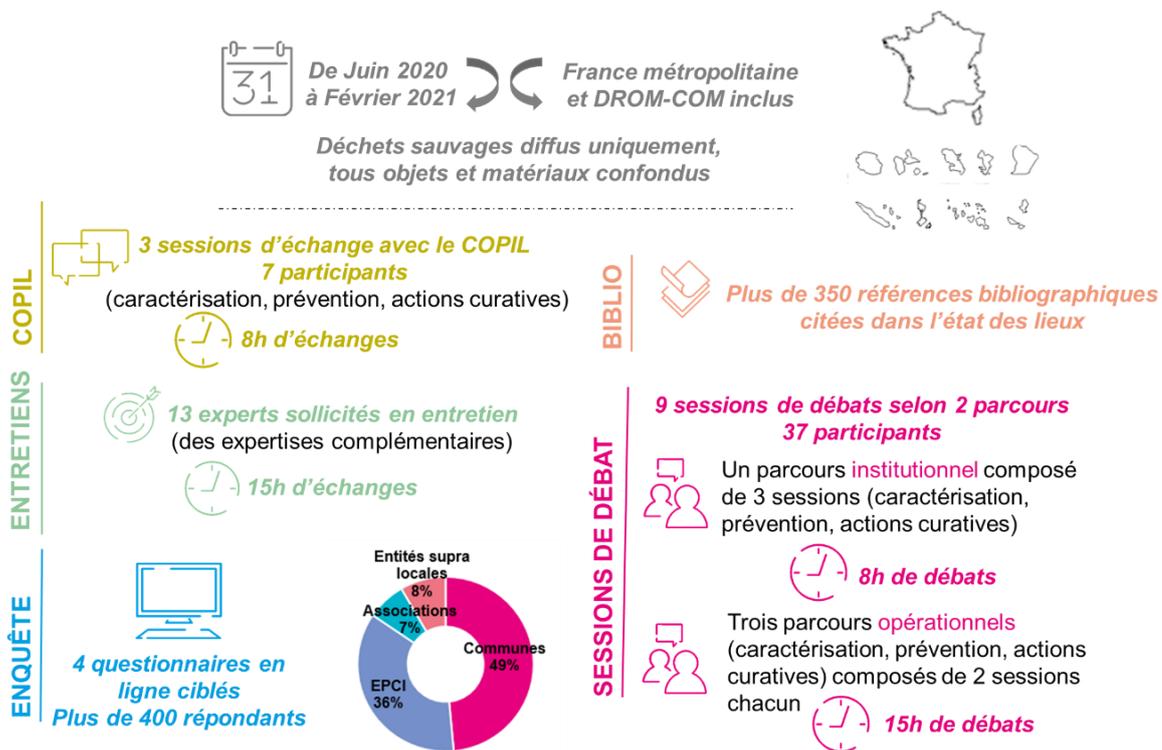


Figure 2. Bilan des grandes étapes de la consultation.

La présente synthèse s'accompagne également d'un rapport de la consultation et de deux livrables annexes publiés en parallèle : l'état des lieux des initiatives et les résultats de l'enquête en ligne.

5. Proposition de définition des déchets sauvages diffus

Les déchets sauvages diffus incluent de prime abord les déchets de petite taille, susceptibles de s'envoler ou de se disperser facilement. Néanmoins, n'importe quel dépôt concentré peut également générer des déchets sauvages diffus car certains déchets, notamment les plus facilement dispersables, peuvent s'en échapper.

Plusieurs critères de définition des déchets sauvages diffus ont émergé durant les divers échanges, selon :

- **L'impact environnemental sur le milieu** : certains experts interrogés distinguent les déchets sauvages diffus selon qu'ils sont retrouvés en milieu rural ou urbain. Selon un des experts interrogés, seuls les déchets en milieu rural devraient être considérés comme étant des déchets sauvages diffus. Ceux présents en milieu urbain étant en grande majorité ramassés par les équipes de propreté urbaine, ils ne portent donc pas, pour la plupart, d'atteinte à l'environnement. La gestion de la propreté pourrait alors être considérée en tant que circuit de collecte des déchets sauvages diffus, à l'instar de la collecte conventionnelle pour les déchets ménagers et assimilés.
- **Le niveau de concentration** : la plupart des experts interrogés ont défini les déchets sauvages diffus par leur faible niveau de concentration.
- **La taille du déchet** : les déchets sauvages diffus sont définis comme se dispersant facilement, donc d'assez petite taille (relevant toutefois de la définition des macrodéchets⁶).

Au fil de cette consultation, plusieurs catégories de déchets sauvages diffus ont été identifiées :

- Ceux présents de façon structurelle;
- Ceux présents de façon ponctuelle ou saisonnière (à l'issue d'un évènement sportif ou d'un phénomène météorologique distinct...);
- Ceux relevant d'une pollution accidentelle (ie. générés lors d'une catastrophe naturelle, et pouvant avoir une dimension internationale).

⁶ Déchets de taille supérieure à 5 mm (Cedre, 2018).

6. Cartographie des acteurs concernés

1. Typologie des acteurs selon leurs échelles d'intervention

Un des enjeux de la problématique consiste à bien identifier les intervenants selon leurs échelles d'intervention mais aussi les milieux sur lesquels ils opèrent. Plusieurs catégories d'acteurs émergent et sont représentées ci-dessous en fonction de leurs actions, allant de l'échelle nationale à l'échelle locale. Les différentes catégories de parties prenantes et les mesures phares qu'elles mènent sont décrites dans la partie suivante (cf. § 7).

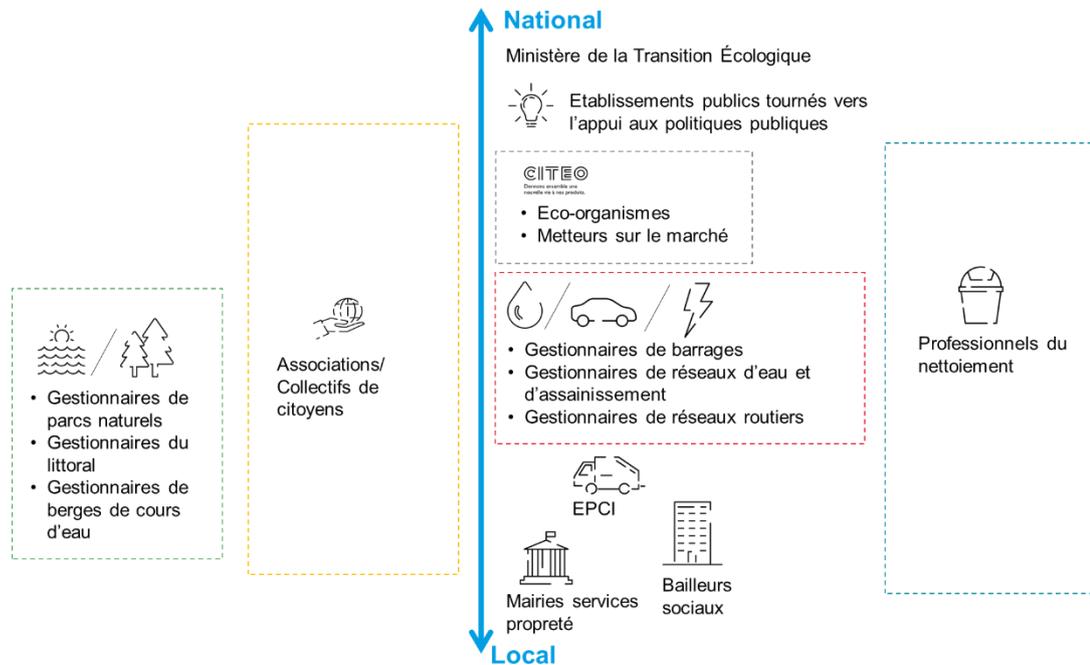


Figure 3. Catégories d'acteurs mobilisées par la problématique de déchets sauvages diffus en fonction de leurs échelles d'intervention.

2. Typologie des acteurs selon les milieux d'intervention et les actions menées

Il s'agit à présent de décrire le type d'initiatives menées ainsi que les milieux d'intervention pour chaque acteur concerné. Pour ce faire, les milieux ont été classés en fonction de la « densité de fréquentation ». Ce choix fait écho à un des résultats de la consultation. En effet, 75 % des enquêtés considèrent que la fréquentation des lieux influe sur le constat de la présence de déchets sauvages diffus (cf. Résultats de l'enquête en ligne).

6. Cartographie des acteurs concernés

Les tableaux suivants présentent respectivement la description des trois types de milieux considérés (cf. Tableau 1) et le positionnement des parties prenantes sur chacun de ces milieux, en fonction des principales initiatives menées (cf. Tableau 2).

Tableau 1. Description du type de milieu visé et pictogramme associé.

Types de milieux	Pictogramme associé	Description
Tous milieux confondus		Prend en compte tous les milieux cités ci-dessous, quelle que soit la densité de population du milieu considéré.
Milieux urbains & péri-urbains		Il s'agit des espaces où la densité de population est la plus importante comme dans les villes ou leurs périphéries. Un centre-bourg situé en milieu rural peut être inclus dans cette catégorie.
Milieux intermédiaires		Il s'agit de milieux qui peuvent présenter une densité de population fluctuante, en fonction de la période de l'année ou de la journée. Des plages ou encore des champs cultivés peuvent être inclus dans cette catégorie, certains réseaux routiers moins fréquentés également.
Milieux naturels		Il s'agit des milieux présentant la densité de population la plus faible. Des parcs naturels ou le milieu marin peuvent être inclus dans cette catégorie.

6. Cartographie des acteurs concernés

Tableau 2. Tableau récapitulatif des parties prenantes sur la problématique des déchets sauvages diffus en fonction des types d'actions mises en place et des milieux ciblés.

	1. Méthodologie de caractérisation	1 bis. Caractérisation de terrain	2. Initiatives de prévention	3. Actions curatives
Communes et EPCI				
Associations / collectifs de citoyens				
Gestionnaires de parcs naturels				
Pluri-gestionnaires de berges de cours d'eau				
Gestionnaires du littoral				
Gestionnaires de barrages				
Gestionnaires de réseaux d'eau et d'assainissement				
Gestionnaires de réseaux routiers				
Gestionnaires privés				
Bailleurs sociaux				
Professionnels du nettoyage				
Professionnels de la gestion des déchets				
Autres professionnels				
Eco-organismes				
Metteurs sur le marché				
Etablissements publics et groupe d'experts				

7. Panorama des initiatives recensées

Cette consultation a permis de répertorier un ensemble d'approches et d'initiatives dans les trois domaines principaux identifiés dans la lutte contre les déchets sauvages diffus (cf. Tableau 2). Les principales initiatives recensées dans le cadre de l'état des lieux sont synthétisées dans l'Annexe 1 du rapport de la consultation.

1. Catégorisation des initiatives de caractérisation

a) Qu'est-ce que la caractérisation ?

La caractérisation permet d'estimer le gisement de déchets abandonnés diffus en se concentrant sur des éléments tels que la quantité ou la nature des déchets sauvages observés. Les **caractérisations** sont indispensables pour obtenir une vision éclairée de la problématique des déchets sauvages diffus. Elles doivent à la fois fournir des informations sur la provenance des déchets sauvages, le parcours effectué pour mieux appréhender le point de fuite du circuit et même parfois, donner des informations concernant le metteur sur le marché (catégorie de produit, typologie d'emballages, marque, unité, matériau, etc.). Elles doivent également donner des informations sur la nature des déchets étudiés qui peuvent ainsi être classifiés selon les matériaux ou l'utilisation qui est faite de ces derniers.

La caractérisation permet d'objectiver la nature et l'ampleur du problème. Les informations qui en découlent constituent le fondement sur lequel peuvent se construire des actions coordonnées de prévention et de nettoyage.

b) Typologies de méthodes

Les méthodologies développées se veulent les plus standardisées et reproductibles possibles afin de permettre la comparaison des données entre les différents acteurs qui appliquent les protocoles sur des milieux distincts. Cette comparaison inter-milieux reste néanmoins délicate. Etant donnée son exposition à la problématique des déchets sauvages diffus, le milieu aquatique est celui pour lequel le plus grand nombre de méthodologies ont émergé. C'est en effet le milieu vers lequel les déchets sont transportés massivement, notamment lors de pluies diluviennes qui déclenchent le lessivage des sols et des décharges sauvages quand celles-ci existent.

Le gisement de déchets abandonnés peut être évalué principalement via deux approches :

- **Approche n°1 (basée sur des estimations « top down »)** : de type probabiliste, ces estimations croisent les quantités de produits mis sur le marché avec des estimations de quantités de déchets qui s'échappent du circuit conventionnel de gestion. Ces approches manquent souvent de données et sont très sensibles au contexte du pays analysé (le taux de « fuite » des déchets ne sera pas le même partout et dépend notamment de l'existence ou non d'une filière structurée de gestion des déchets, etc.). Ces approches ne permettent

donc pas de cartographier les fuites à l'échelle locale et n'offrent pas une finesse d'analyse quant à la nature des déchets abandonnés et les zones d'accumulation et/ou de production préférentielles de déchets.

- **Approche n°2 (basée sur des mesures « bottom up »)** : ces mesures, bien plus nombreuses que les précédentes, se basent sur des protocoles de caractérisation terrain pour caractériser les gisements sur la base des déchets qui s'y trouvent, quels que soient les milieux. Bien qu'il s'agisse des protocoles des plus utilisés en ce moment, le manque d'harmonisation de certains protocoles employés rend la compilation des résultats difficile.

La réalité (quantité et notamment évolution du stock et du flux, nature) des déchets sauvages diffus se situe entre les deux.

Au cours de cette consultation, nous nous sommes intéressés en particulier à l'approche n°2 qui permet une plus grande finesse dans l'analyse.

2. Catégorisation des mesures de prévention

a) Qu'est-ce que la prévention, appliquée aux déchets sauvages diffus ?

Si la prévention des déchets fait l'objet d'une définition, celle de la prévention spécifiquement liée aux déchets sauvages diffus n'est pas encore arrêtée et semble multiforme.

La prévention des déchets recouvre toutes les actions situées essentiellement avant l'apparition même du déchet (au sens de l'Art 1^{er} de la loi du 13 juillet 1992) ou de sa prise en charge par une entité responsable, qui permettent ensemble ou séparément de :

- Réduire quantitativement les flux de déchets qui devraient ainsi être pris en charge ;
- Limiter la nocivité des déchets eux-mêmes et/ou de leurs traitements ;
- Faciliter l'élimination et prioritairement la valorisation, des flux résiduels.

La prévention appliquée aux déchets sauvages diffus recouvre quant à elle tout un spectre d'actions, parfois similaires à celles menées dans le cadre de la prévention des déchets. Un des objectifs de cette consultation a été de recenser et de catégoriser les actions qui sont menées au titre de la prévention des déchets sauvages diffus, les acteurs qui les initient et les financent, ainsi que les conditions dans lesquelles elles peuvent s'avérer efficaces.

b) Typologies de méthodes

La prévention appliquée aux déchets sauvages diffus comporte deux grandes composantes :

- **La prévention amont** : autrement dit les réflexions à mener sur la conception et la distribution de produits éco-conçus, évitant les emballages ou objets à usage unique non indispensables, mais aussi le levier de l'éco-consommation qui vise plus particulièrement les ménages.
- **La prévention du geste d'abandon** : vise la limitation des fuites de déchets sauvages diffus dans l'environnement, en agissant sur plusieurs leviers sociotechniques.

7. Principaux enseignements issus de la consultation

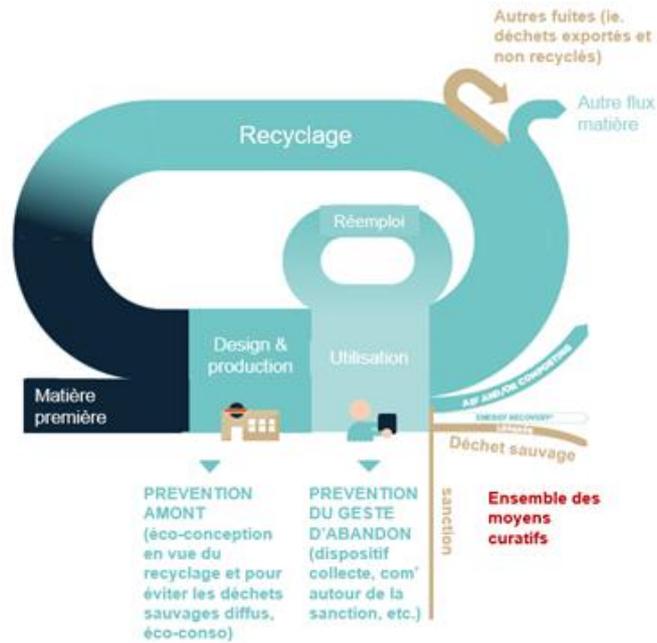


Figure 4. Schéma synthétique de la prévention amont et du geste d'abandon (d'après Ellen MacArthur Foundation, 2016)

Dans le cadre de cette consultation, les initiatives de prévention du geste d'abandon ont été catégorisées comme suit :

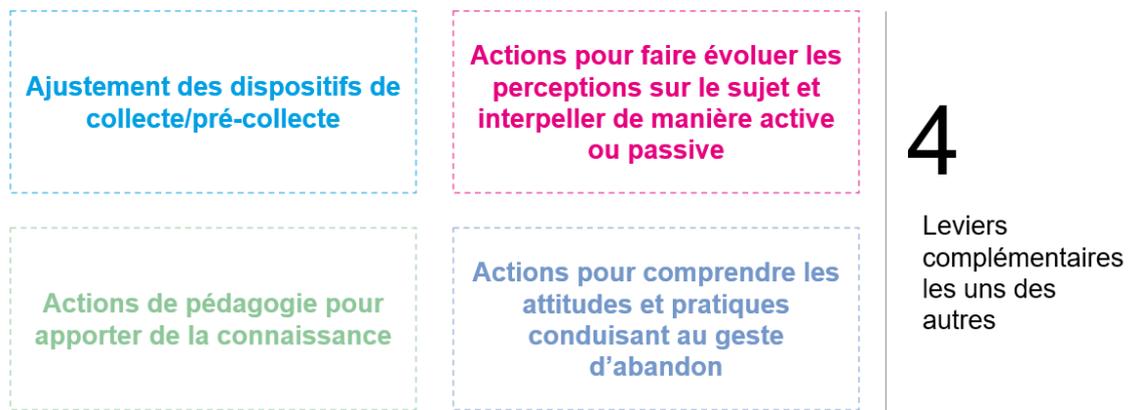


Figure 5. Catégories d'initiatives correspondant à la prévention du geste d'abandon

3. Catégorisation des mesures curatives

a) Que sont les mesures curatives ?

Les actions curatives sont l'ensemble des mesures mises en œuvre pour capter les déchets sauvages diffus, les enlever des espaces naturels/urbains dans lesquels ils ne devraient pas se trouver, pour les réinsérer dans un système organisé de gestion des déchets.

Les **actions curatives** présentent une double facette. Si elles sont souvent jugées essentielles pour augmenter la portée des initiatives de prévention et éviter la trop grande accumulation de déchets sauvages, elles sont aussi décriées puisqu'elles apparaissent en bout de chaîne et se substituent

donc à des actions de prévention. De plus, elles n'agiraient pas comme levier fort de changement des comportements. Au contraire, le fait de trop communiquer sur l'existence d'actions curatives pourrait renvoyer un signal inverse en déresponsabilisant les jeteurs qui opteraient pour un discours réducteur du type : « pourquoi jeter ses déchets dans la corbeille si des gens sont payés pour nettoyer ? ».

b) Typologies de méthodes

Parmi ces méthodes curatives, il convient de distinguer :

- **Les actions curatives actives** : initiatives menées, lors desquelles il existe une intervention directe de l'humain dans le nettoyage des différents milieux. Le nettoyage peut se faire au travers d'actions de ramassage à la main ou bien de manière mécanisée.
- **Les actions curatives passives** : toute initiative ne nécessitant pas d'intervention directe d'une personne pour capter les déchets sauvages. Il s'agit très souvent de dispositifs qui sont installés sur des points stratégiques de passage de ces déchets et qui permettent de les retenir, créant ainsi une zone d'accumulation artificielle sur laquelle il est possible d'intervenir ensuite pour le ramassage ponctuel des déchets sauvages

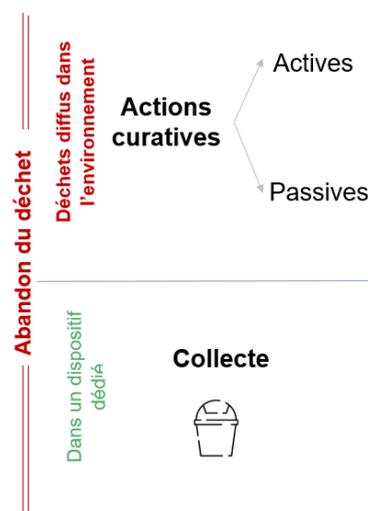


Figure 6. Distinction entre les deux types d'initiatives dans le domaine du curatif

8. Principaux questionnements et enseignements issus de la consultation

Cette partie retranscrit les principaux questionnements et enseignements issus de la consultation, obtenus en croisant les apports des différentes sources mobilisées. Il s'agit notamment des points de convergence sur lesquels un certain consensus se dégage (les points faisant encore débat sont présentés plus loin. **Ils reflètent donc les propos des diverses parties prenantes plutôt que ceux de l'équipe projet** (constituée d'Ecogeos et de Tehop).

La conduite de la consultation a été réalisée en distinguant **trois grandes thématiques** : les protocoles de caractérisation, la prévention du geste d'abandon et les actions curatives pour la gestion des déchets sauvages diffus.

1. Principaux freins identifiés sur les trois thématiques

Pour chacune des thématiques de la consultation, les travaux menés ont permis de faire émerger des freins, repris ici selon les trois thématiques.

01

Caractérisation

- Une disparité des milieux étudiés, qui requièrent des méthodes différentes
- Un manque de sensibilité des acteurs opérationnels (équipes de propreté municipales et bénévoles associatifs) sur l'importance de la caractérisation
- Un manque de connaissance des outils existants par les acteurs opérationnels
- Un manque de centralisation des informations disponibles, elles-mêmes issues d'une grande variété de protocoles existants
- Un manque de moyens humains et financiers pour mener à bien des campagnes de caractérisation plus poussées

02

Prévention

- L'absence de programme ou stratégie territoriale, aussi bien à l'échelle nationale, régionale que locale, permettant d'aborder les déchets sauvages diffus et de proposer des mesures de prévention efficaces
- Le temps que pourrait prendre l'intégration d'un volet déchets sauvages dans les plans et programmes existants actuellement

03

Actions curatives

- Des incohérences entre les réglementations à l'œuvre dans différents secteurs économiques, qui rendent leur application difficile (les réglementations de sécurité et hygiène imposent l'utilisation d'emballages dans certaines conditions alors que la réglementation environnementale souhaiterait les limiter)
 - Un manque de centralisation des informations concernant la multitude d'initiatives existantes et les expérimentations menées pour évaluer leur efficacité dans des contextes différents
 - Un manque d'information claire sur la réglementation en vigueur qui n'agit pas en tant que levier de norme sociale pour les jeteurs
 - Un manque de connaissance quant à l'intérêt de mener des diagnostics des dispositifs de collecte hors foyer (qui permettrait d'évaluer si le dimensionnement du parc de corbeilles de rue est pertinent par ex.)
 - Une difficulté pour les collectivités à savoir quels types d'outils de communication utiliser pour sensibiliser leurs administrés (et les touristes) et où les trouver
 - Une faible culture de la mesure au sein des acteurs opérationnels qui ne savent pas comment évaluer les impacts de leurs campagnes de sensibilisation
 - Un manque de prise en compte des sciences comportementales dans l'évaluation des initiatives
-
- La complexité du mille-feuilles territorial (notamment des liens entre EPCI et communes) et la répartition des compétences parfois floue au sein des collectivités qui rend compliquée la répartition des responsabilités entre communes et EPCI
 - La confusion des régimes de responsabilité des différents acteurs publics dont les périmètres couvrent un même milieu (entre communes et gestionnaires de voies fluviales ou du littoral, etc.)
 - Un manque de centralisation des informations concernant la multitude d'actions curatives existantes
 - Une faible culture de la remontée de données pour les acteurs opérationnels
 - Un manque de moyens des services propreté qui n'ont pas tous entrepris la révolution du digital 2.0, qui permettrait d'optimiser certains process
 - Un manque de moyens humains au sein des collectivités pour suivre l'impact des actions menées sur leur territoire et/ou pour réaliser des opérations d'identification des points d'accumulation
 - Un manque de moyens humains et de cadrage méthodologique au sein des collectivités pour entreprendre régulièrement des mesures de propreté
 - Un manque de cadrage méthodologique pour entreprendre des actions curatives coordonnées avec des initiatives de prévention et des campagnes de caractérisation
 - Un manque de sensibilisation aux impacts environnementaux du nettoyage pour les acteurs opérationnels (prise en compte des externalités négatives générées par le nettoyage)

- Des coûts de nettoyage peu connus et/ou détaillés pour les communes, alors que cette connaissance pourrait permettre de provoquer une prise de conscience, d'optimiser les initiatives mises en œuvre voire d'entreprendre une solidarité inter-territoires
- Un manque de coordination entre les collectivités et les associations pour mettre en place des actions conjointes (avant ou après les opérations de nettoyage citoyennes, par exemple)
- Un manque de coordination entre les collectivités et les acteurs locaux de manière plus générale, notamment ceux qui pourraient agir sur la résolution de la problématique (gestionnaires de l'espace public, laboratoires de recherche, enseignes, mouvements citoyens, etc.)
- Un contact parfois difficile entre acteurs locaux
- Un manque de reconnaissance du travail fourni par les acteurs de terrain
- Des résistances de la part des usagers des espaces naturels à l'emploi de certains moyens de nettoyage présentant moins d'impacts sur les écosystèmes (nettoyement manuel, maintien en place de la posidonie ou de la laisse de mer, etc.)
- Des standards de propreté parfois très élevés, notamment en milieu urbain, qui impliquent des actions curatives très poussées (nettoyage au jet d'eau, passages très fréquents, etc.)

2. Consensus et enseignements émergents de la consultation

Pour chacune d'entre elles, les travaux menés ont permis de faire émerger des consensus, repris ici selon les trois thématiques.

01

Caractérisation

Quels sont les objectifs de la caractérisation ?

Des données sur les déchets sauvages diffus existent en France mais restent en définitive très peu consolidées, les méthodologies de caractérisation n'étant pas toujours comparables. De plus, la multitude de protocoles existants ne permet pas toujours aux acteurs opérationnels de bien les appréhender.

Partant du principe que ce qui ne se mesure pas, ne s'améliore pas, les campagnes de caractérisation permettent de recueillir des données précises de terrain dans le but d'évaluer **l'efficacité des pratiques et de les faire évoluer in fine**. C'est bien ce point qui a recueilli l'intérêt des parties prenantes, même si d'autres objectifs ont également été cités : développer l'écoconception des produits (notamment ceux se retrouvant plus couramment à l'état de déchet sauvage), mesurer le degré de propreté d'un lieu, identifier les leviers d'actions ciblés, développer la valorisation du gisement, sensibiliser les populations, etc.

Comment définir une méthodologie de caractérisation et comment juger de son efficacité ?

Les parties prenantes ont proposé de segmenter les lieux à caractériser en trois types de points qui permettent de mieux structurer les actions à envisager.

- **Les points d'accumulation** ou « points noirs » sont les lieux où s'accumulent régulièrement les déchets sauvages diffus, du fait des courants, des vents, etc. Pour les répertorier, une caractérisation « simple » (c'est-à-dire une géolocalisation et une estimation globale de la quantité de déchets sauvages diffus présents) est nécessaire. Recenser ces lieux permet d'optimiser le nettoyage de ces espaces.
- **Les points de mesure** sont les lieux nécessitant d'être surveillés/caractérisés avec régularité pour tenter d'obtenir une photographie des déchets sauvages diffus à l'échelle d'un territoire. Les données qui en sont issues doivent être relativement précises car elles serviront de base aux recommandations qui pourraient être faites tant aux metteurs en marché (écoconception par exemple) qu'aux acteurs locaux (adaptation du dispositif de collecte). Un point de mesure peut être situé au même endroit qu'un point d'accumulation.
- **Les points d'actions** sont les lieux permettant de mesurer l'efficacité des actions curatives passives ou actives.

Les parties prenantes se sont accordées sur l'intérêt prioritaire de campagnes **d'identification des points d'accumulation** où une action de nettoyage est requise de manière régulière.

Les parties prenantes se sont accordées sur la nécessité de conduire les opérations de **caractérisation de façon manuelle, avec l'aide d'outils numériques** quand cela s'avère pertinent.

La fréquence des opérations de caractérisations est aussi à prendre en compte de manière à **synchroniser les campagnes de caractérisation avec les opérations de nettoyage**.

Deux critères ont été retenus pour évaluer l'efficacité des protocoles de caractérisation, il s'agit de leur **adaptation aux milieux concernés** mais aussi de leur **niveau de précision des données recueillies** par ces mêmes protocoles.

Chaque territoire a des besoins propres et un ressenti différent vis-à-vis de la problématique des déchets sauvages diffus (de la part des élus mais aussi des administrés), il a été proposé de **compléter ces mesures de caractérisation par des mesures sociologiques** permettant d'évaluer les perceptions et les attitudes des consommateurs vis-à-vis des déchets sauvages.

Comment inciter les acteurs à réaliser des caractérisations ?

De nombreuses initiatives ont été identifiées pour lever les freins évoqués :

- Meilleure coordination des acteurs de terrain (communes et associations) et par conséquent plus de circulation des informations ;
- Formation des équipes municipales pour sensibiliser les agents à la caractérisation mais aussi à la prévention ;
- Sensibilisation des acteurs de terrain à la collecte et à la remontée de données ;
- Reconnaissance du travail fourni par les acteurs de terrain.

D'autres leviers ont été mentionnés par certaines parties prenantes. Il s'agit par exemple d'inscrire la caractérisation des déchets sauvages dans la programmation territoriale, voire dans la stratégie des bassins versants, ou encore d'identifier les types de déchets sauvages surreprésentés à l'échelle locale pour agir sur ce flux plus précisément.

02

Prévention

A quelle(s) échelle(s) mettre en œuvre des mesures de prévention ? – focus sur campagnes de sensibilisation

Les parties prenantes se sont accordées sur le fait que des campagnes nationales de sensibilisation n'étaient pas suffisantes pour sensibiliser le citoyen et qu'elles devraient **nécessairement être complétées par des campagnes plus locales**. Plusieurs niveaux de communication (local et supra local) sont donc à prévoir de manière complémentaire. Toutefois, les campagnes nationales et plus locales doivent proposer des messages cohérents.

Il a été soulevé la nécessité de concevoir les campagnes de sensibilisation en **tenant compte de la défiance de la population par rapport aux messages institutionnels**. Cette défiance peut être un obstacle au changement de comportement et elle rend d'autant plus nécessaire **les relais locaux** dont les messages sont mieux reçus par une partie de la population. Dans le même temps, il est apparu pertinent que les campagnes de sensibilisation menées au niveau local s'insèrent dans le cadre plus large d'une politique nationale de lutte contre les déchets abandonnés et ce notamment, pour faciliter le travail des communes qui ne voudraient pas communiquer sur le sujet de peur de stigmatiser leurs administrés ou mettre en avant la saleté supposée de leur territoire.

Les participants se sont exprimés en faveur de plans locaux structurés de prévention et de gestion des déchets sauvages diffus, à condition que leur soit fourni un cadre méthodologique. Il a été question aussi de les encourager à y associer d'autres parties prenantes.

Il a également été mentionné la possibilité que les Régions puissent intégrer la prévention des déchets sauvages diffus dans leur Plans Régionaux de Prévention et Gestion des Déchets mais aussi inciter les EPCI à faire de même dans leurs Plans Locaux de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (par l'accompagnement, le conseil, le soutien financier, etc.).

La bonne diffusion des outils de sensibilisation auprès des acteurs opérationnels est un élément clé de l'accompagnement pour ces acteurs. Les supports doivent être **appropriables et personnalisables**. La personnalisation est importante car elle répond à un enjeu de visibilité politique. Néanmoins le format kits « clés en main », ne doit pas être l'unique réponse car ils ne sont pas « contextualisés ».

Quels contenus pour les messages de prévention ?

La question du contenu des messages à faire passer a été abordée et plusieurs angles d'approche sont ressortis, dont la nécessité de :

- Faire la pédagogie du parcours des déchets sauvages et expliciter leurs impacts négatifs tant en termes environnementaux que financiers, etc. ;
- Montrer quel comportement est pertinent ;
- Expliquer l'utilité voire la légitimité (associée à la norme sociale) induite par le bon comportement ;
- Déconstruire les idées reçues (le déchet sauvage ne résulte pas systématiquement d'un acte volontaire) ;
- Expliquer non seulement « comment faire » mais également « pourquoi le faire » ;
- Préférer le dialogue et la médiation à la sanction, afin d'impulser une prise de conscience.

Faut-il s'adresser à un type de public en priorité ?

Au-delà des messages, il a été préconisé de ne pas considérer de public prioritaire en tant que tel, mais différents types de publics auxquels il faut s'adresser de manière différenciée (les enfants, les jeunes, les adultes, les citoyens disposant d'une conscience environnementale aigüe, les citoyens moins au fait des conséquences pour l'environnement de leurs actes, etc.).

La communication autour de la sanction est-elle efficace ?

Il a été rappelé que la **communication autour de la sanction** fait partie de la prévention des déchets sauvages diffus, mais présente toutefois quelques limites. **La sanction elle-même peut être contre-productive, car elle déconnecte l'utilisateur de sa bonne volonté et donc de son engagement individuel** : ce dernier mène ainsi une « bonne » action parce qu'il a peur, non pas parce qu'il est convaincu que c'est la « bonne » chose à faire. Sur le long terme, la « bonne » action risque d'être moins durable que si l'individu la mène de bonne foi – et ce, d'autant plus si le risque perçu diminue. Ce type de communication risque donc de pas provoquer de prise de conscience durable.

Il semble primordial de déployer un discours qui rappelle les sanctions encourues, mais met plutôt en avant la responsabilité des individus tout en donnant un sens au geste vertueux qui est attendu. Certaines parties prenantes ont mentionné le retour à un service civique dit « écologique » pour dépasser les aspects financiers de la verbalisation qui peuvent être rendus difficiles dans le cas de brigades non assermentées. Il s'agirait alors de faire participer les jeteurs à des nettoyages encadrés pour les sensibiliser et qu'ils servent ensuite eux-mêmes, de relais de sensibilisation.

Comment mesurer l'efficacité des initiatives de prévention ?

La mesure de l'efficacité semble pertinente dans le but de reconnaître quelles mesures sont à préconiser dans quel contexte, savoir comment améliorer certaines initiatives qui semblent ne pas fonctionner ou simplement s'assurer que les moyens engagés sont utilisés à bon escient. Les acteurs opérationnels associatifs ont précisé qu'il était nécessaire pour eux de pouvoir **démontrer que les méthodes qu'ils mènent fonctionnent** et ce, notamment dans l'optique de faire évoluer leurs pratiques s'il s'avérait qu'elles sont inefficaces.

Il semble donc nécessaire de s'assurer d'un point de vue qualitatif que les actions de prévention ont un impact positif sur l'attitude des citoyens envers les déchets sauvages diffus et dans la mesure du possible, de les compléter par une analyse quantitative du flux de déchet avant et après la mise en œuvre d'initiatives de prévention.

Dans la mise en œuvre de cette double approche quantitative et qualitative, les enquêtes de terrain devraient prendre en compte de nombreux facteurs contextuels pour aboutir à des résultats fiables. Ce dispositif est donc jugé coûteux et complexe pour les collectivités qui seraient les structures pressenties pour effectuer de telles évaluations et qui ne disposent pas à date, de supports méthodologiques suffisants pour mener à bien cet exercice. La possibilité de faire intervenir les sciences participatives a été évoquée pour pallier ce point. Il semblerait toutefois pertinent d'utiliser cette méthodologie pour quelques cas représentatifs et de construire voire d'affiner un référentiel méthodologique sur la base des résultats recueillis, destiné aux autres territoires. Ces derniers pourront utiliser ce référentiel dans le cadre du suivi des moyens déployés pour lutter contre les déchets sauvages.

03

Actions curatives

Quels sont les actions pertinentes pour répondre aux besoins des parties prenantes ?

Tout au long de la consultation, les besoins en formations sont ressortis, notamment parce qu'il existe très peu de formations spécifiques aux démarches curatives. Or, elles seraient nécessaires non seulement pour transmettre des connaissances quant aux initiatives les plus efficaces et présentant le moins d'impact possible sur les écosystèmes, mais aussi pour assurer la montée en compétences des équipes sur le terrain ainsi qu'une reconnaissance du travail fourni.

Cette montée en compétences intervient également à l'heure où les services de propreté des communes se voient de plus en plus poussés vers l'utilisation d'outils connectés, dans une logique de *Smart Cities*. Des limites à cette évolution ont été notées, telles que le risque de surveillance des agents qui pourrait être mal interprétée ou encore les coûts associés à ces nouvelles technologies (coût financier pour avoir accès à ces technologies, coût humain pour pouvoir analyser les données « terrain » qui sont remontées au travers de ces outils).

Comment accroître la connaissance des coûts ?

Les coûts sont au cœur des réflexions à mener sur le choix des initiatives à mettre en place. Si l'ajout d'un volet « déchets sauvages » dans la comptabilité analytique des communes a été évoqué, il semble difficile à mettre en place tant les actions menées sur le volet « curatif » sont multiples et participent d'objectifs différents (un même « temps-homme » pourra être dédié à des missions de nettoyage de la voirie, de ramassage des feuilles, etc.). **La réalisation d'un référentiel de coûts de nettoyage**, à l'instar des référentiels lancés par l'ADEME, pourrait toutefois permettre d'y voir plus clair. Il pourrait être également intéressant de relancer les travaux liés à la normalisation des pratiques de nettoyage, qui avaient été initiés en 2012.

L'objectivation des coûts pourrait également servir à la réflexion sur les coûts de nettoyage supportés par certains territoires sujets à d'importantes accumulations de déchets sauvages provenant de territoires à l'amont.

Quel mode de financement privilégier pour couvrir une partie des coûts de nettoyage ?

Un mode de financement standardisé est apparu comme contreproductif par les intervenants. En effet, la multitude de cas existants ne peut se traduire par une allocation basée sur un simple critère de population : une commune touristique comptant peu d'habitants à l'année peut être très touchée par la problématique, de par sa situation géographique à l'aval d'un bassin versant. Elle recevra moins d'aides alors qu'elle n'a pas les moyens techniques, financiers et humains pour répondre à l'enjeu. De plus, allouer des financements sans permettre d'avoir un regard sur le résultat ne garantit en rien que les initiatives adoptées seront efficaces ni que les territoires feront les efforts nécessaires pour tout mettre en place correctement. Un tel type de financement risque de ne pas aider à la résolution de la problématique.

Dans la même logique de financement standardisé, un système équivalent à celui de l'écocontribution et qui dépendrait des ventes de produit ne semble pas adapté. En effet, le modèle de financement ne doit pas être basé sur l'hypothèse que chaque produit sera amené à échapper au système de collecte car cela risque de fausser la perception des consommateurs, en donnant l'impression que le volet nettoyage est suffisamment maîtrisé, efficace et d'ailleurs, financé.

Vers une généralisation des plans de lutte contre les déchets sauvages diffus intégrant un volet curatif ?

La question des plans locaux de lutte contre les déchets sauvages diffus a été posée aux parties prenantes lors des sessions de débats. Elles sont unanimes sur le fait d'intégrer un volet « actions curatives » à ce type de plan qui nécessiterait d'être affiné mais pourrait partir d'une structure reprenant l'idée d'un diagnostic préalable à la sélection d'actions et à l'évaluation de leur impact.

8. Principaux enseignements issus de la consultation

Les communes pourraient être incitées à se doter d'un tel outil méthodologique, pourvu qu'elles soient accompagnées. Le format d'un appel à projets avec des financements à la clé a également été mentionné pour inciter les collectivités les plus motivées à s'engager tout en leur fournissant des moyens pour le faire.

Comment évaluer l'efficacité des méthodes curatives ?

Pour les parties prenantes, **l'efficacité des actions curatives passe par un compromis entre innovations techniques et ressources humaines**, qui restent indispensables. L'utilisation d'outils numériques peut soutenir les équipes municipales et les associations dans leurs interventions, notamment parce qu'ils permettent un suivi détaillé des flux collectés et peuvent intégrer des facteurs contextuels, mais ne doivent pas se substituer à elles. Cette utilisation par les agents peut être valorisée et donner un sens aux missions des équipes de propreté, à condition de les associer en amont de leur déploiement.

Les parties prenantes ont souligné le besoin de s'appuyer sur la connaissance du milieu pour contextualiser les données recueillies au cours de l'évaluation des actions curatives.

Comment limiter l'impact environnemental des méthodes curatives ?

Le déchet sauvage diffus nuit à la biodiversité s'il reste dans la nature mais aussi potentiellement lors de son nettoyage. Aussi, dans certains cas, les méthodes de nettoyage peuvent avoir un impact négatif sur les écosystèmes alentours :

- **Ramassage manuel** : nuisances pour la biodiversité et actions intrusives dans certains secteurs protégés (exemple : zones de nidification). Certaines actions de ramassage (bénévoles ou menées par les collectivités locales) peuvent ne pas avoir conscience de ces aspects-là ;
- **Ramassage mécanique** : criblage mécanique des plages, tassement des sédiments, enlèvement de la laisse de mer.

Les parties prenantes s'accordent sur l'impact négatif de certaines méthodes mécanisées de nettoyage sur l'environnement et la biodiversité. Il a été souligné l'importance :

- D'éviter autant que possible le recours à ces méthodes ;
- De mieux faire circuler l'information entre les parties prenantes qui agissent sur ces milieux, afin de limiter les opérations de nettoyage successives, aux mêmes endroits et dans des intervalles très rapprochés et ce, en particulier lors d'épisodes de nidification par exemple ;
- De renforcer la connaissance de leurs effets sur les milieux naturels ;
- De tenir compte de l'impact environnemental des actions au moment d'évaluer leur efficacité ;
- De sensibiliser les usagers des milieux visés au fait que le nettoyage systématique peut être négatif et que la présence de laisse de mer ou de posidonie (herbier marin) n'implique pas forcément le déclenchement d'une action curative active. Pour autant, il a été souligné la réticence de nombreuses communes à mettre en œuvre ces recommandations (une vision « hygiéniste » de la nature prévaut encore). L'enlèvement des déchets, quelle que soit leur nature, reste encore trop souvent la priorité des communes peu sensibilisées qui ajustent leurs dispositifs à la demande de leurs administrés.

S'agissant des moyens curatifs dits « passifs », des publications récentes démontrent que les rives et les estrans sont des puits de pollution plastique qui pourraient être équipés de moyens de rétention des déchets. Certaines collectivités envisagent de repenser la végétalisation de l'estran pour capter

8. Principaux enseignements issus de la consultation

ces déchets sauvages diffus en cas de tempête. Ainsi, la végétation pourrait jouer un rôle curatif, passif et naturel, pour retenir les macrodéchets.

Quels sont les leviers nécessaires au développement coordonné d'actions curatives ?

Afin de lever les freins identifiés, plusieurs leviers ont été formulés :

- Réalisation d'un état des lieux préalable grâce à la caractérisation, en fixant des critères liés au degré de risque d'impact sur la biodiversité / les aspects esthétiques / les ressentis des citoyens ;
- Rédaction de guides, par types de milieux, sur le nettoyage raisonné et à faible impact sur les écosystèmes, à l'instant du guide sur le sujet publié par le Conservatoire du Littoral ;
- Synchronisation des actions curatives avec les actions de caractérisation et de prévention dans le cadre de plans locaux de lutte contre les déchets sauvages ;
- Coordination des actions portées par les communes et par les associations, au travers notamment d'un Vademecum des bonnes pratiques ;
- Déploiement de la médiation environnementale comme aide à la coordination entre acteurs opérationnels mais aussi avec les usagers des espaces visés par les actions curatives ;
- Incitation à prendre en compte la biodiversité dans les pratiques de nettoyage, pour tous les acteurs opérationnels ;
- Incitation et accompagnement à l'utilisation d'outils numériques par les équipes municipales et les acteurs du ramassage des déchets sauvages diffus ;
- Création d'indicateurs de suivi et d'évaluation de l'efficacité des actions ;
- Accompagnement des communes pour estimer leurs coûts et évaluer le résultat de leurs actions ;
- Aide financière aux acteurs opérationnels.

3. Enseignements transversaux

a) Une double approche à adopter (géographique et socio-économique)

Les participants à la consultation ont souvent exprimé le besoin d'adopter une approche transversale, à la fois **géographique (concernant la localisation et la quantité des flux) et socio-économique (concernant l'origine des flux)**. Cette double approche nécessite d'avoir recours à la fois à des données contextuelles et des données issues d'expérimentations en sciences comportementales.

Toutefois, seules certaines collectivités ont les moyens de recourir aux sciences comportementales, d'où l'intérêt de partager leurs retours d'expérience en vue de diffuser de la connaissance issue des actions portées par les collectivités pionnières sur ce type d'engagement.

Il serait d'ailleurs intéressant d'identifier les communes pilotes engagées dans des démarches transversales avec des plans d'actions dédiés et d'expérimenter avec elles une méthodologie d'évaluation pour aller au-delà des indicateurs de moyens. Cette méthodologie pourrait être créée par un **comité d'acteurs compétents**, appuyé par un conseil technique pluridisciplinaire.

b) Élaboration de stratégies structurées de lutte contre les déchets sauvages diffus

Les parties prenantes se sont prononcées **majoritairement en faveur de l'incitation pour les collectivités à se doter de plans locaux structurés de lutte contre les déchets sauvages diffus**, pourvu qu'un cadre méthodologique soit fourni et que plusieurs acteurs locaux y soient associés.

Un plan local de lutte contre les déchets sauvages diffus pourrait inclure une étape de diagnostic de la situation locale en matière de production et accumulation de déchets sauvages (au travers notamment d'une cartographie des zones d'accumulation) et recenser les initiatives préventives et/ou curatives déjà menées, grâce à la connaissance fine du contexte territorial. Un plan d'actions préventives et/ou curatives, mobilisant donc des leviers complémentaires, découlera ainsi du diagnostic réalisé.

La notion de plan structuré est intéressante, mais elle peut être politisée, voire instrumentalisée, ou encore souffrir d'un déficit de diffusion. La coordination et l'interconnaissance entre acteurs locaux sont donc essentielles et passent par le dialogue avant de co-construire les actions. De nombreuses collectivités sont déjà sensibilisées et engagées, elles ont désormais besoin d'une stratégie pour rationaliser l'usage de leurs moyens et non d'un saupoudrage qui ne permettrait pas de répondre pleinement aux besoins, faute d'initiatives suffisamment approfondies.

c) Une centralisation nécessaire même si le format reste à trouver

De nombreux acteurs ont observé une carence dans la circulation de l'information et des retours d'expérience. **Les parties prenantes se sont donc montrées tout à fait favorables à une centralisation nationale des outils et des bonnes pratiques en matière de lutte contre les déchets sauvages diffus.** Il serait possible de développer un outil d'aide à la décision, sous la forme d'un moteur de recherche adapté aux besoins des acteurs. Des entrées pourraient également être proposées en fonction du profil de l'utilisateur (collectivité, associations, entreprises, écoles, etc.) de manière à faciliter la remontée de retours d'expérience plus pertinents. Si l'idée de centralisation plait, parce qu'elle permettrait d'aider à la prise de décision, le format a toutefois fait l'objet de débats et il a été souligné que la remontée d'informations serait très chronophage (cf. § 8.4).

Afin de porter la plateforme, les participants se sont prononcés en faveur de la **désignation d'un acteur neutre, à même de favoriser la collaboration entre des multiples acteurs.**

Il a été d'ailleurs rappelé qu'il était nécessaire de rester très pragmatique et proche des problématiques de terrain. Il a enfin été proposé de créer un comité scientifique chargé du suivi de la démarche et de l'évaluation de l'efficacité des actions répertoriées.

d) Les outils numériques, des soutiens à mobiliser de façon transversale

Les outils numériques peuvent être **utilisés lors des phases de caractérisation, d'identification des lieux d'accumulation de déchets sauvages, mais aussi de suivi de l'efficacité des initiatives de prévention et de nettoyage.**

Plusieurs acteurs (organismes de recherche, entreprises privées, collectivités, associations) utilisent déjà des outils numériques qui leur permettent de caractériser et de suivre les flux observés mais aussi d'identifier les zones d'accumulation principales de déchets, entre autres

L'utilisation d'outils numériques pourrait **soutenir les acteurs opérationnels** dans leurs interventions, pourvus que ces outils soient adaptés au métier de l'acteur réalisant ce suivi (cumulant parfois d'autres missions en parallèle). Ces moyens pourraient valoriser **les opérateurs de terrain en les faisant accéder au statut de collecteurs d'information, sans pour autant que cela empiète significativement sur leur travail.**

4. Points de vigilance

Cette partie a pour but de mettre en garde sur des points de vigilance importants, s'agissant des propositions qui n'ont pas fait l'objet de consensus ou des questionnements encore en suspens et dont l'approfondissement peut être nécessaire avant s'aboutir à une stratégie collective.

Cette partie est aussi exhaustive que possible, en sachant que quelques questionnements à la marge, soulevés tout au long de cette synthèse, ont pu ne pas être tous repris ici dans le détail.

a) Pertinence d'une estimation du gisement total de déchets sauvages diffus

Il a été relevé qu'estimer le gisement total de déchets sauvages diffus serait particulièrement **complexe et chronophage**. Cet objectif n'est donc pas prioritaire dans un premier temps et une estimation à l'échelle locale serait suffisante à ce stade pour commencer à agir.

b) Prise en compte de la porosité des milieux anthropisés/naturels dans les bassins versants

Une association intervenant à l'échelle nationale a appelé à **nuancer la distinction entre milieu anthropisé et milieu naturel**, en citant l'exemple d'un fleuve qui traverse une ville. La distinction ici faite (cf. Tableau 1) a pour mérite de se baser sur la donnée de fréquentation des lieux, plus facilement objectivable, mais ne prend toutefois pas en compte l'échelle micro-locale (le fleuve traversant une ville). Il serait important d'éclaircir cette question des milieux visés mais également celle des flux de déchets entre milieux urbains, naturels, fluviaux, marins, etc. afin de renforcer la solidarité entre territoires sur un même bassin versant et pouvoir ainsi définir les responsabilités. Un intervenant d'un conseil régional note encore trop peu de coordination entre acteurs à l'échelle des bassins versants.

c) Standardisation des méthodes de caractérisation

Un paradoxe a émergé quant aux méthodes de caractérisation à développer et promouvoir auprès des acteurs concernés : il **est nécessaire de disposer de données le plus homogènes possible** pour pouvoir comparer les territoires entre eux et concevoir des stratégies adéquates pour la réduction de l'impact des déchets sauvages diffus, néanmoins :

- De nombreux acteurs interviennent déjà au niveau local (notamment associatifs), avec des objectifs, des méthodes et des outils qui leur sont propres.
- Les milieux urbains et naturels sont très divers : caractéristiques du terrain, contraintes d'accès, réglementations différentes, etc. Les acteurs qui réalisent des campagnes de caractérisation ont donc souvent développé des méthodologies adaptées à ces milieux mais aussi aux contraintes du terrain (milieux côtiers et fluviaux, milieux naturels isolés, milieux anthropisés, etc.) et aux moyens dont ils disposent.
- La caractérisation est réalisée le plus souvent par des équipes de bénévoles, dans le cadre d'opérations de nettoyage organisées par des associations. Les méthodes sont donc simplifiées autant que possible, afin de ne pas décourager les participants.

Plusieurs parties prenantes ont estimé **que les méthodes existantes correspondent à des objectifs différents** qui co-existent, ce qui rend très difficile le développement d'un protocole unique.

La plupart des parties prenantes pensent qu'il faudrait trouver des passerelles entre les protocoles pour aboutir à cette vision transversale qui fait actuellement défaut. Certaines parties prenantes ont donc souligné qu'il n'était **pas nécessaire de mettre en œuvre des protocoles particulièrement détaillés** pour produire une analyse fine des déchets présents. La cartographie des sites d'accumulation peut parfois être suffisante pour intervenir. Cela irait dans le sens d'une grille de lecture unique pour tous les types de milieux, naturels ou urbains.

Il a été entendu qu'une méthode standardisée n'est pas forcément plus complexe, et qu'il est possible d'adopter un certain degré de standardisation, qui soit facilement appliquée par les acteurs et qui aboutisse à une certaine homogénéisation des données. Il serait suffisant d'identifier des points communs entre méthodes, de diffuser la pratique de l'échantillonnage pour restituer une image fidèle de la réalité. Pour certaines associations, il faudrait, au-delà de standardiser les méthodes, assurer leur accessibilité à tous les citoyens participant aux opérations, par la prise de photos sur mobile, par exemple.

Deux positions émergent en définitive :

- **S'appuyer sur ce qui existe** : développer un protocole commun souple de récupération de données, avec une typologie de déchets allégée. Ce protocole s'appuierait sur les méthodes existantes, identifiées et enrichies si besoin, en lien avec les experts de chaque milieu. Il viendrait consolider le travail réalisé par les acteurs opérationnels en faisant le lien entre les initiatives d'inventaire et de caractérisation existantes. Ce protocole permettrait d'adapter la méthode au terrain, tout en produisant des données normées et crédibles. Cette position reste majoritaire.
- **Prioriser l'homogénéité des données** : définir une nouvelle méthode, un protocole unique et normé pour l'ensemble des opérations de caractérisation, applicable à tous les milieux, pour recueillir des données homogènes.

Enfin, la caractérisation ne semble pas indispensable pour entreprendre des actions curatives : il est possible de réaliser une observation régulière sur les points de mesure, puis de réaliser une caractérisation suite aux actions de nettoyage.

d) Centralisation des données et des initiatives

Les participants ont souligné qu'une centralisation des retours d'expériences méthodologiques serait intéressante sur les trois volets : elle donnerait des éléments communs aux acteurs sur lesquels s'appuyer et desquels s'inspirer avant de lancer telle ou telle initiative ou mesure d'évaluation.

L'un des formats de centralisation évoqué correspond à la mise en ligne d'une plateforme unique. Cette proposition a été sujette à dissensus :

- **La conception d'une base de données unique et publique**, alimentée par tous les acteurs opérationnels (et pas uniquement), a été soutenue par certains mais finalement jugée utopique, du fait de sa complexité et son caractère chronophage.
- **Le développement d'une interface entre les bases de données existantes** a été évoquée, notamment sur le volet de la caractérisation. Le fait que ces bases devraient être interopérables et compatibles a convaincu la majorité des parties prenantes qui ont toutefois mis en avant les difficultés de mise en œuvre à anticiper : moyens à y consacrer pour l'alimenter et analyser les données, réticences possibles des acteurs à rendre leurs données publiques, etc.

Selon plusieurs participants issus du monde associatif, l'enjeu principal n'est pas de centraliser les bonnes pratiques de prévention (de nombreux outils existent déjà), mais de **faciliter leur accès et leur utilisation, et d'inciter les acteurs à y avoir recours** (communication, animations de terrain).

Plutôt qu'un dispositif centralisé unique, les parties prenantes se sont prononcées en faveur d'un **système fédéré**, qui permettrait de rassembler les données et pratiques issues d'expériences « décentralisées » sur le territoire et de partager les informations, tout en restant flexible. Dans ce système « fédéré », chacun resterait libre de tester de nouvelles méthodes, en fonction des milieux observés et pourrait s'engager à remonter un certain nombre d'informations sur les méthodes mises en place dans un format prédéterminé, commun à tous, permettant que les données soient partageables.

e) Ouverture des outils numériques à divers publics

La **publicité des données** compilées a été abordée. Elle dépend des fournisseurs de données, qui peuvent parfois les monnayer, ainsi que de la structure porteuse de la base de données commune (Etat, association...). Il sera nécessaire que cette structure soit mandatée pour compiler les données qui pourraient être rendues publiques une fois analysées et validées.

Le temps très long d'agrégation des données est à prendre en compte : selon un laboratoire de recherche, il pourrait se passer 2 à 3 ans avant que les données ne soient rendues publiques. De plus, les acteurs **auront besoin d'avoir un accès aux données avec une géométrie variable**, pour des raisons de réactivité compte tenu de l'urgence du problème.

Il est également crucial **de prendre en compte les enjeux politiques et économiques associés à la diffusion de données** parfois sensibles. Il peut s'agir en particulier, d'enjeux politiques forts liés à des données qui mettent en avant la propreté/saleté d'un lieu/espace naturel et pourraient dégrader son image.

La pertinence de rendre les données publiques a donc été questionnée, notamment en raison du temps qui serait nécessaire pour vérifier, homogénéiser et *in fine* diffuser ces données mais aussi de par leur caractère potentiellement sensible. **Le temps lié à la diffusion des données ne semble pas compatible avec l'urgence du problème.**

f) Publics cibles prioritaires des actions de communication sur la prévention des déchets sauvages diffus

Pour de nombreux participants, la **sensibilisation des écoliers** est la première action à entreprendre, dans un cadre d'éducation à la citoyenneté. La sensibilisation dans les écoles est une action intéressante car les enfants sont un vecteur de sensibilisation des familles, avec l'idée que l'enfant est prescripteur du comportement des parents. De plus, sensibiliser les enfants fait partie intégrante de la construction des futurs adultes qu'ils deviendront.

Toutefois, les parties prenantes en désaccord estiment que l'action fait porter aux enfants la responsabilité du geste vertueux, plutôt qu'aux adultes et ce, alors même que les premiers ne sont pas les plus gros producteurs de déchets sauvages.

Il en ressort donc deux positionnements distincts :

- La sensibilisation des publics scolaires est la première initiative à entreprendre puisque les enfants sont vecteurs de sensibilisation pour les familles ;
- Il ne devrait pas y avoir de publics prioritaires, mais des méthodes de communication différenciées avec un discours engageant et pédagogique pour tous. Le public et le flux de déchets sauvages seraient ciblés à l'échelle locale, en lien avec les résultats des opérations de caractérisation. Le discours employé devrait aussi privilégier le dialogue et la médiation plutôt que la sanction.

Les deux positionnements ont été soutenus, même si le second a finalement rallié une majorité d'acteurs.

g) Répartition des compétences et régimes de responsabilité

Les participants ont relevé plusieurs freins au déploiement d'actions curatives :

- La complexité du mille-feuilles territorial et le fait que la répartition des compétences soit parfois floue ;
- La confusion des régimes de responsabilité entre les différents acteurs publics dont les périmètres se chevauchent.



8. Principaux enseignements issus de la consultation

De nombreux acteurs sont impliqués dans la réalisation d'actions curatives (communes et EPCI principalement, associations, gestionnaires publics de milieux naturels, etc.). Ces acteurs peuvent intervenir sur un même territoire, de façon simultanée, avec ou sans coordination.

La **répartition des compétences entre acteurs publics (voire privés) peut parfois être floue, notamment pour certaines zones intermédiaires**, situées entre milieux urbains et naturels, comme le milieu fluvial ou les bords de route. Les parties prenantes ont souligné un manque de communication, voire des **tensions parfois au sein des collectivités** (entre les EPCI, chargés de la collecte et de la valorisation des déchets et les communes en charge de la propreté de l'espace public). Il est possible pour les communes de transférer leur compétence propreté aux EPCI, mais ce cas de figure reste rare.

La répartition des responsabilités entre gestionnaires privés ou publics et collectivités territoriales est actuellement enchevêtrée et multiforme selon les territoires. Il est donc difficile d'identifier les acteurs compétents sur le sujet des déchets sauvages diffus.

9. Conclusions et axes de développement prospectifs

Les déchets sauvages diffus constituent un sujet multiforme, tant vis-à-vis de la manière dont ils émergent que par rapport au nombre d'initiatives qui existent pour y mettre fin, ou de diversité d'acteurs qui les portent. En effet, les causes de la présence de ces déchets sont multiples et complexes. Les initiatives pour lutter contre ce type de déchets sont nombreuses et doivent s'articuler sur des territoires au sein desquels l'ampleur du problème n'est pas la même. Ces initiatives sont également menées par une grande diversité d'acteurs qui n'ont pas les mêmes motivations.

La présente consultation avait pour vocation d'identifier les initiatives existantes ainsi que les acteurs qui les portent et d'étudier dans quelle mesure cette complexité peut être mieux appréhendée de manière à alimenter des démarches globales toujours plus efficaces. Si le sujet a été traité selon les trois volets qui structurent la problématique, il se trouve qu'ils sont très imbriqués et méritent pour cela qu'une **réflexion transversale** soit entreprise.

Les **actions curatives** sont celles principalement menées par tous types d'acteurs, comme le montre la cartographie des initiatives (cf. § 6.2, tableau 2). Bien qu'elles participent le plus souvent de la collecte de données et peuvent constituer des supports aux actions de prévention, elles n'interviennent que très en aval de la problématique des déchets sauvages diffus. Avec des moyens limités et face à une problématique complexe, elles n'apparaissent pas comme des solutions uniques viables pour endiguer la question de la pollution par les déchets sauvages. Comme le précise un rapport récent de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques (2020), rien ne sert d'éponger l'eau qui déborde si le robinet continue à être ouvert. Il importe donc de changer de paradigme dans la lutte contre les déchets sauvages diffus en prenant le problème sous un angle plus amont, mais aussi plus transversal.

Afin d'agir plus en amont, les **actions de prévention** doivent être plus visibles et percutantes, avec des approches à plusieurs niveaux :

- Prévenir les déchets à la source, ce qui est au centre des dispositions récentes prises au niveau européen en matière de suppression de certains plastiques à usage unique, par exemple ou encore des innovations en termes d'éco-conception ;
- S'assurer que le système de gestion des déchets limite la fuite de ces derniers en mettant en place des dispositifs et des modalités de collecte adaptés ;
- Prévenir le geste d'abandon de l'utilisateur final, notamment en explicitant les raisons de ce geste et les leviers pour entreprendre un changement profond de ces pratiques.

Néanmoins ces approches, bien que ciblées, nécessitent un minimum de cohérence pour être efficaces. C'est là qu'interviennent les **campagnes de caractérisation** qui permettent non seulement d'identifier les zones d'accumulation les plus à risque, mais aussi d'évaluer la situation de départ pour pouvoir ajuster les initiatives à mettre en place. Une fois ces initiatives opérationnelles, d'autres campagnes de caractérisations permettent d'établir un état des lieux et un

comparatif de l'évolution de la situation. Si une caractérisation plus objective est essentielle, elle se doit aussi d'être soutenue par des évaluations psychosociales permettant de mieux appréhender les contours du geste d'abandon et les leviers nécessaires à son éradication.

Cette approche transversale laisse entrevoir le fil conducteur de ce que pourraient être les plans de lutte contre les déchets sauvages diffus, à affiner et à adapter aux réalités locales, qu'il s'agisse des milieux d'intervention ou des parties prenantes à mobiliser pour résoudre ce problème systémique. La question des parties prenantes est essentielle. Si de très nombreux acteurs sont d'ores et déjà engagés dans la lutte contre les déchets sauvages, il importe de préciser que seul un effort collectif pourra permettre de venir à bout du problème (Clean Europe Network, 2015).

Plusieurs autres points saillants ont émergé de cette large consultation et permettent d'envisager des axes de développement prospectifs dans le but de résorber la problématique des déchets sauvages diffus. Ils sont ici présentés selon plusieurs aspects.

01

Techniques

- Aborder la question de la lutte contre les déchets sauvages diffus de manière transversale
- Réfléchir à la structuration de plans de lutte contre les déchets sauvages diffus
- Évaluer l'impact des initiatives mais également des articulations d'initiatives
- Centraliser les retours d'expérience sous un format qui reste à définir

02

Organisationnels

- Coordonner les acteurs à l'échelle locale, mais aussi entre les échelles locales et nationale
- Promouvoir la flexibilité et l'agilité des équipes de terrain en travaillant notamment avec les acteurs locaux et bien préciser « qui fait quoi ? »
- Former et accompagner les acteurs dans l'utilisation des outils mis à disposition
- Promouvoir le partage d'expériences transdisciplinaires sur le sujet au travers de la réalisation de colloques croisant des expertises scientifiques et empiriques sur divers milieux

03

Environnementaux

- Promouvoir une connaissance approfondie du terrain dans la planification des actions à mettre en œuvre pour qu'elles soient adaptées localement
- Promouvoir des initiatives qui ne présentent pas d'impacts négatifs sur l'environnement et la biodiversité

04

Financiers

- Approfondir la connaissance des coûts pour une meilleure anticipation des moyens et une optimisation des initiatives
- Réfléchir à un mode de financement qui soit approprié en fonction des caractéristiques des territoires (impact bassins versants) et qui garantisse l'efficacité des initiatives (vis-à-vis de la mesure des impacts)

05

Sociaux

- Impliquer toutes les parties prenantes dans la lutte contre les déchets sauvages, des metteurs sur le marché, aux collectivités et citoyens
- Promouvoir l'exemplarité des collectivités qui peuvent s'engager au travers de chartes ou de labels
- Impliquer et sensibiliser le grand public en soutenant les initiatives des acteurs locaux (collectivités, gestionnaires d'espaces publics, associations, enseignes, etc.)

10. Glossaire

Actions curatives	Les actions curatives sont l'ensemble des mesures mises en œuvre pour capter les déchets sauvages diffus, les enlever des espaces naturels/urbains dans lesquelles ils ne devraient pas se trouver, pour les réinsérer dans un système organisé de gestion des déchets.	
Actions curatives actives	Les actions curatives actives correspondent aux initiatives menées lors desquelles il existe une intervention directe de l'humain dans le nettoyage des différents milieux. Le nettoyage peut se faire au travers d'actions de ramassage à la main ou bien de manière mécanisée.	
Actions curatives passives	Les actions curatives passives ne nécessitent pas d'intervention directe d'une personne pour capter les déchets sauvages. Il s'agit très souvent de dispositifs qui sont installés sur des points stratégiques de passage de ces déchets et qui permettent de les retenir, créant ainsi une zone d'accumulation artificielle sur laquelle il est possible d'intervenir ensuite pour le ramassage ponctuel des déchets sauvages.	
Caractérisation	Il s'agit de protocoles permettant d'estimer le gisement de déchets abandonnés diffus en se concentrant sur des éléments tels que la quantité ou la nature des déchets sauvages observés.	
Déchets sauvages	Selon l'ADEME (2019), les déchets sauvages sont « des déchets abandonnés dans l'environnement de manière inadéquate ». Ils sont constitués de déchets ayant échappé aux circuits de collecte, qui se retrouvent ainsi dans des lieux n'ayant pas vocation à les accueillir (voirie, espaces naturels, milieux aquatiques, etc.) et entraînant <i>de facto</i> un impact environnemental sur les milieux concernés.	
Milieux	Milieux urbains et péri-urbains	Il s'agit des espaces où la densité de population est la plus importante comme dans les villes ou leurs périphéries.
	Milieux intermédiaires	Il s'agit de milieux qui peuvent présenter une densité de population fluctuante, en fonction de la période de l'année ou de la journée.
	Milieux naturels	Il s'agit des milieux présentant la densité de population la plus faible.
Points	Points d'accumulation	Dits aussi « points noirs », sont les lieux où s'accumulent régulièrement les déchets sauvages diffus, du fait des courants, des vents, etc. Pour les répertorier, une caractérisation « simple » est nécessaire. Recenser ces lieux permet d'optimiser le nettoyage de ces espaces.
	Points de mesure	Ce sont les lieux nécessitant d'être surveillés/caractérisés avec régularité pour tenter d'obtenir une photographie des déchets sauvages diffus à l'échelle d'un territoire. Les données qui en sont issues doivent être relativement précises car elles serviront de base

	aux recommandations qui pourraient être faites. Un point de mesure peut être situé au même endroit qu'un point d'accumulation.
Points d'actions	Ce sont les lieux permettant de mesurer l'efficacité des actions curatives passives ou actives.
Prévention	Si la prévention des déchets fait l'objet de définition (en particulier, la première définition en la matière a été fournie par Francis Chalot dès 2001), la définition de la prévention spécifiquement liée aux déchets sauvages diffus n'est pas encore arrêtée et semble multiforme. Elle recouvre quant à elle tout un spectre d'actions, parfois similaires à celles menées dans le cadre de la prévention des déchets (prévention amont et prévention du geste d'abandon).
Responsabilité Élargie des Producteurs	Le principe de la responsabilité élargie des producteurs (REP) existe dans la loi depuis 1975 et est codifié dans l'article L. 541-10 du code de l'environnement qui précise qu' <i>« il peut être fait obligation aux producteurs, importateurs et distributeurs de ces produits ou des éléments et matériaux entrant dans leur fabrication de pourvoir ou de contribuer à l'élimination des déchets qui en proviennent »</i> .

11. Bibliographie

ADEME, ECOGEOS. 2019. Caractérisation de la problématique des déchets sauvages. 84 p. <https://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/rapport-caracterisation-problematique-dechets-sauvages-2019.pdf>

Brisbois, Xavier et Rubens, Lolita. 2019. « Changer les comportements », <http://avpu.fr/wp-content/uploads/2019/12/3-Changer-les-comportements-XBrisbois-LRubens.pdf>

Cedre. 2018. « Macrodéchets et microplastiques », Cedre, URL : <https://www.cedre.fr/Menu-secondaire/A-la-une/Macrodéchets-et-microplastiques>

Clean Europe Network. 2015. « Prevention is the cure for Europe's litter challenge, Expert Opinion », https://cleaneuropenetwork.eu/pdf/2015-06-16_opinion-on-epr-litter-final.pdf

Ellen Macarthur Foundation; McKinsey & Compagny. The New Plastic Economy - Rethinking the Future of Plastics; 2016; p 120, <http://www.ellenmacarthurfoundation.org/publications>

Hartley, Bonny, Holland, Matthew, Pahl, Sabine et Thompson, Richard. 2015. « How to Communicate with Stakeholders about Marine Litter - A Short Guide to Influencing Behavioural Change », https://www.marlisco.eu/tl_files/marlisco/Downloadables/WP%202/Annex1_Final_Guide.pdf

IGSU - Communauté d'intérêts pour un monde propre. 2020. « Les conséquences du littering », <https://www.igsu.ch/fr/littering/les-consquences-du-littering/>

Janin, Pierre-Henri. 2018. Gestion des déchets : Innovations sociales et territoriales par Mathieu Durand Bibliothèques universitaires, <https://umotion.univ-lemans.fr/video/3477-gestion-des-dechets-innovations-sociales-et-territoriales-par-mathieu-durand/>

Lau, Winnie, Shiran, Yonathan, Bailey, Richard, Cook, Ed, Stuchtey, Martin, Koskella, Julia, Velis, Costas, Godfrey, Linda, Boucher, Julien, Murphy, Margaret, Thompson, Richard, Jankowska, Emilia, Castillo, Arturo, Pilditch, Toby, Dixon, Ben, Koerselman, Laura, Kosior, Edward, Favoino, Enzo, Gutberlet, Jutta, Baulch, Sarah, Atreya, Meera, Fischer, David, He, Kevin, Petit, Milan, Sumaila, Rashid, Neil, Emily, Bernhofen, Mark, Lawrence, Keith et Palardy, James 2020. Evaluating scenarios toward zero plastic pollution, Science, Vol 369, Issue 6510, September 2020 <https://science.sciencemag.org/content/369/6510/1455>

Ministère de la Transition Ecologique. 2021. Lutte contre les dépôts illégaux de déchets - <https://www.ecologie.gouv.fr/lutte-contre-depots-illegaux-dechets>

Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques. 2020. Pollution plastique : une bombe à retardement, <https://www.senat.fr/rap/r20-217/r20-2171.pdf>



10. Bibliographie

OSPAR. 2007. OSPAR pilot project on monitoring marine beach litter: Monitoring of marine litter on beaches in the OSPAR region, *au sein* de Hartley, Bonny, Holland, Matthew, Pahl, Sabine et Thompson, Richard. 2015. « How to Communicate with Stakeholders about Marine Litter - A Short Guide to Influencing Behavioural Change », https://www.marlisco.eu/tl_files/marlisco/Downloadables/WP%202/Annex1_Final_Guide.pdf

Pew Charitable Trusts et SYSTEMIQ. 2020. « Breaking the Plastic Wave: Top Findings for Preventing Plastic Pollution - A Comprehensive Assessment of Pathways Towards Stopping Ocean Plastic Pollution », <https://pew.org/2WmV10d>

Veiga, M. 2020. Marine litter, WISE MARINE, Marine Information System for Europe, <https://water.europa.eu/marine/state-of-europe-seas/pressures-impacts/marine-litter>



Annexes

particulièrement difficiles à trouver dans certains cas. C'est la raison pour laquelle cet état des lieux a bénéficié, au fur et à mesure de son élaboration, d'informations ciblées provenant des échanges avec les divers experts sollicités tout au long de la consultation. Ces informations ciblées ont ainsi permis d'approfondir et d'enrichir les recherches bibliographiques menées.

Des photographies, captures d'écrans ou extraits de rapports ont été repris dans cet état des lieux de manière à en faciliter la lecture. Les sources ont toujours été citées de manière rigoureuse pour valoriser le travail effectué au sein des différentes entités mentionnées.

La totalité de la bibliographie a été référencée puis conservée grâce à l'**outil Zotero**. Une **base bibliographique a également été constituée selon les trois grands axes thématiques** de la consultation : la caractérisation des déchets sauvages diffus, la prévention du geste d'abandon et les moyens curatifs.

2. Méthodologie concernant la consultation des experts

2.1 Objectifs des entretiens

Les entretiens semi-directifs offrent un format propice à l'échange au cas par cas et **favorisent le recueil d'informations complètes, argumentées et originales**. Étant donné son format relativement ouvert, ce type d'outil permet d'approfondir les enjeux spécifiques de la problématique pour chaque enquêté, tout en leur laissant la possibilité de témoigner d'opinions personnelles, d'anecdotes et de retours d'expérience plus difficilement obtenus au travers d'un recueil bibliographique.

Concrètement, la passation des entretiens a eu pour objectif de :

- Préciser la **définition de l'objet de recherche**, à savoir les déchets sauvages diffus ;
- Valider / **affiner les informations recueillies** au travers des recherches bibliographiques et selon les domaines de compétence des experts interrogés ;
- Développer des **retours d'expérience**, notamment en sollicitant les enquêtés sur leur connaissance des situations et des problématiques concernant les trois 3 sujets de l'étude, à savoir la caractérisation, la prévention et les actions curatives ;
- Recueillir des **avis et positions préalables sur la problématique** de la lutte contre les déchets diffus sauvages et plus concrètement sur certaines actions phares menées par les différents acteurs du secteur ;
- Demander de la **documentation / des contacts complémentaires** pouvant aider dans le cadre de l'identification des interlocuteurs les plus pertinents pour les sessions de débats.

Les entretiens menés nous ont ainsi permis d'approfondir les sujets traités dans l'état des lieux en interrogeant les experts différemment selon leurs domaines de compétence, qu'il s'agisse de caractérisation, prévention ou gestion (incluant les actions curatives, la collecte/acheminement et le traitement).

2.2 Identification des experts

Suite à l'identification des acteurs plus ou moins concernés par la problématique des déchets sauvages diffus, nous avons constitué une base de contacts à partir de laquelle nous avons établi une première liste d'experts sur différents volets. Dans un deuxième temps, cette liste a été complétée par de nouveaux profils spécifiques.

Le choix des acteurs à interroger a donc été effectué de manière à **assurer une sorte de représentativité des expertises mobilisées**, en concertation avec Citeo. La liste des experts sollicités est présentée dans le tableau ci-dessous.

2.3 Passation des entretiens

Une douzaine d'acteurs ont ainsi été sollicités pour la passation d'entretiens semi-directifs, afin d'aborder les points de la trame d'entretien, présentée ci-dessous. L'utilisation de cette trame a permis **de s'assurer que tous les sujets pertinents puissent être abordés** lors des échanges. Le format semi-directif appliqué a, quant à lui, permis **suffisamment de flexibilité** pour que les experts puissent exprimer plus librement leurs points de vue.

Points résumés constituant la trame d'entretien

- Quelle est votre définition de déchets sauvage diffus ?
- Quelle est votre perception concernant l'évolution de la problématique des déchets sauvages diffus ces dernières 5 années ? Avez-vous des données chiffrées sur le sujet (typologie et tonnages) ?
- Quels sont, à votre avis, les meilleurs leviers pour lutter contre les déchets sauvages diffus ? Pouvez-vous les décrire (moyens humains, matériels et financiers) ?
- En fonction des échanges sur la question précédente : En termes de prévention / nettoyage, voyez-vous d'autres leviers efficaces pour lutter contre les déchets sauvages diffus ?
- Connaissez-vous des méthodes de caractérisation de déchets sauvages diffus efficaces ? Pouvez-vous les décrire (moyens humains, matériels et financiers) ?
- Pourquoi considérez-vous que telle ou telle méthode soit plus efficace ? Qu'entendez-vous par « efficace » ?
- À votre avis, quels seraient les 2/3 facteurs de succès que l'on retrouve dans les actions phares que vous avez cité ?
- À l'inverse, connaissez-vous des actions de lutte qui n'ont pas fonctionné ? Savez-vous pour quelles raisons ? Quels leviers d'intervention auraient pu rendre l'action plus efficace ?
- À votre avis, quelles sont les principales limites d'une démarche de lutte contre les déchets sauvages diffus ?
- À votre avis, de quoi les acteurs opérationnels ont-ils besoin en matière d'actions préventives et curatives de lutte contre les déchets sauvages ?

La passation des entretiens a lieu dans le courant des mois de septembre à novembre 2020. Les acteurs sélectionnés ont été contactés initialement par mail, puis relancés pour certains, afin de prendre rendez-vous pour l'entretien téléphonique. Ces entretiens **ont duré en moyenne 1h, allant jusqu'à 2h30** pour le plus long.

Les entretiens ont été conduits par deux membres d'ECOGEOS posant alternativement des questions à l'expert sollicité. Un seul expert a été interrogé à chaque entretien, à l'exception des entretiens n°8 et n°11. L'entretien n°8 a été mené avec deux experts de la même entité : le premier était en charge de la problématique jusqu'à la fin de l'année 2019, date à laquelle il a transmis le dossier à son successeur. L'entretien n°11 a été mené avec deux experts en propreté urbaine en exercice sur des territoires différents.

Tableau 3. Bilan de la passation des entretiens

N° d'entretien	Date de l'entretien	Domaine d'expertise
1	02/09/2020	Approches locales de prévention, et enjeux des DROM-COM
2	04/09/2020	Psychologie et approches locales de prévention
3	04/09/2020	Plan de caractérisation des déchets sauvages diffus et propreté
4	07/09/2020	Collectivités et compétences déchets
5	09/09/2020	Administration centrale, administrations locales, et REP
6	10/09/2020	Filières REP
7	17/09/2020	Prévention des déchets sauvages diffus
8	17/09/2020	Pouvoirs publics et filières REP
9	02/10/2020	Co-construction de politiques publiques et méthodes de caractérisation de déchets sauvages
10	04/12/2020	Déchets marins, économie circulaire et plaidoyer sur le plastique
11	08/12/2020	Gestion du service propreté

3. Méthodologie de passation de l'enquête en ligne

3.1 Une diversité d'acteurs à prendre en compte

Etant donné la **pluralité des acteurs concernés par la problématique** des déchets sauvages diffus, leurs différentes échelles d'implications (locale, régionale, nationale...) mais aussi la pluralité d'objectifs et de motivations pour chacun d'entre eux (opérationnels, recherches, innovations...), nous avons opté pour une répartition en quatre groupes distincts :

- Un questionnaire **Q1** à l'attention des **communes**, principales entités opérationnelles compétentes en matière de propreté,
- Un **Q2** à l'attention des établissements publics de coopération intercommunale (**EPCI**) à compétence déchets, actifs aussi en ce qui concerne l'enlèvement de déchets sauvages et auxquelles certaines communes ont pu transférer la compétence dite de « propreté »,
- Un **Q3** à l'attention des **associations** de citoyens, portant souvent des initiatives très opérationnelles liées à la prévention et au nettoyage, quelle que soit leur échelle d'action,
- Et un **Q4** à l'attention des **entités supra-locales**, possédant souvent un rayonnement à l'échelle nationale ainsi qu'une certaine prise de recul sur le sujet.

Un questionnaire propre à chaque typologie d'acteurs a été élaboré.

3.2 Des questionnaires ciblés

Étant donné l'ampleur de la consultation et la multitude de sujets traités, il a été fait le choix de privilégier des questionnaires relativement longs, pouvant aborder tous les points essentiels à l'analyse fine de la problématique.

Pour faciliter néanmoins le remplissage des questionnaires, deux choix méthodologiques ont été fait, concernant notamment l'utilisation de :

- **Questions conditionnées** : en cochant une réponse prédéfinie à une question formulée, un enquêté se voit proposer un nouveau bloc de questions plus précises permettant d'approfondir le sujet abordé. Ces dernières ne s'ouvrent donc que si l'enquêté mentionne être concerné.
- **Questions dont la réponse est non-obligatoire** : un enquêté peut choisir de ne pas répondre aux questions qu'il juge moins essentielles ou pour lesquelles il ne connaît pas la réponse.

Les trois premiers types d'acteurs opérationnels (Q1, Q2 et Q3) ont fait l'objet de questionnaires distincts et adaptés, suivant néanmoins une structure relativement similaire de manière à permettre plus facilement une analyse transversale des réponses aux questions communes. Le nombre de questions varie entre 80 et 91, selon la typologie de l'acteur concerné.

Les acteurs supra-locaux ont pu répondre à un questionnaire dont la structure est différente et le temps de passation plus court puisqu'il est composé de seulement 22 questions.

Le temps de réponse est très inégal entre les groupes d'acteurs concernés (cf. **Tableau 4**) : les communes et entités supra-locales se rapprochent de la vingtaine de minutes annoncée en début de questionnaire alors que les EPCI et les associations dépassent largement ce temps prévisionnel. Les associations sont les entités ayant pris le plus de temps pour répondre à leur questionnaire.

Tableau 4. Nombre de question et moyenne du temps de réponse pour les quatre types de questionnaires

Enquêtés visés	Nombre total de questions	Temps moyen de réponse (min)	% de complétude du questionnaire
Q1 Communes	80	22	62
Q2 EPCI	80	36	55
Q3 Associations	91	64	61
Q4 Entités supra-locales	22	22	54

Le taux de complétude du questionnaire est basé sur le nombre total de questions et ne prend pas en compte celles conditionnées qui ne concernent à chaque fois qu'une partie des répondants. Ceci explique que les taux observés n'excèdent pas les 70 %. Ils se situent entre 54 et 62 % en fonction du type d'enquêté.

3.3 Passation de l'enquête en ligne

Les quatre questionnaires de l'enquête ont été chargés et diffusés en ligne, au travers de la plateforme *GetFeedback*. Leur passation a eu lieu entre les mois de Septembre et Novembre 2020 et a bénéficié de deux modes de diffusion complémentaires (cf. Tableau 5) :

- **Une diffusion du lien vers l'enquête via des réseaux de communes** tels que l'Association National des élus des Territoires Touristiques (ANETT), l'Association des Communes et Collectivités d'Outre-Mer (ACCDOM), l'Association des Petites Villes de France (APVF) ou encore l'association Villes de France au travers de son magazine *Ondes Urbaines*. Le

réseaux ID.CiTE de veille juridique et professionnelle pour les collectivités a lui aussi relayé l'enquête auprès des communes qui le consultent. L'Association des Maires de France (AMF) a, quant à elle, pu apporter sa relecture du questionnaire avant diffusion mais n'a pu relayer le lien auprès de ses adhérents dans le temps imparti.

- **Un mailing ciblé** auprès d'une liste importante de contacts, recensés au sein d'une base de contacts constituée pour cet effet. Ce mailing a respecté le règlement n° 2016/679, dit RGPD : des demandes d'autorisation ont été transmises aux adresses mails directes en amont de l'envoi du lien vers le questionnaire, de manière à obtenir le consentement préalable des personnes ciblées. Concernant les *mailings*, une relance a systématiquement été faite auprès de chaque type d'enquêtés.

Les communes situées dans les DROM-COM ont bénéficié d'une passation légèrement plus ciblée au travers de la mobilisation des représentants locaux de Citeo. Ces derniers ont pu transmettre le lien vers le questionnaire aux communes concernées.

Tableau 5. Bilan de la passation de l'enquête

Enquêtés visés	Durée de l'enquête	Modes de diffusion	Nombre de questionnaires complets	Nombre de questionnaires incomplets
Q1 Communes	Du 1 ^{er} octobre 2020 au 15 novembre 2020	Diffusion via des réseaux <i>Mailing</i>	197	279
Q2 EPCI	Du 1 ^{er} au 30 septembre 2020	<i>Mailing</i>	146	137
Q3 Associations	Du 1 ^{er} au 30 septembre 2020	<i>Mailing</i>	29	22
Q4 Entités supra-locales	Du 1 ^{er} au 30 septembre 2020	<i>Mailing</i>	34	52

Au total, se sont **plus de 400 enquêtés qui ont répondu au questionnaire de manière complète**. Bon nombre de personnes ont aussi ouvert le lien vers leur questionnaire respectif, sans pour autant valider leur réponse, les questionnaires étant donc jugés incomplets. Plusieurs facteurs peuvent expliquer cela :

- Le manque de temps de nos interlocuteurs dans une période de crise sanitaire chronophage et difficile à gérer,
- Le fait que la plateforme *Getfeedback* ne permette pas d'enregistrer les réponses impliquait un remplissage d'un seul tenant alors même que l'obtention de certaines données pouvait nécessiter de faire appel à d'autres interlocuteurs,
- Le fait que la personne ayant reçu le questionnaire ne dispose pas de toutes les informations nécessaires pour le remplir seule ou ne soit pas le bon interlocuteur (certains emails étant génériques et ne ciblant pas par conséquent, la personne la plus pertinente sur le sujet),
- La longueur ressentie du questionnaire qui pouvait être évaluée à partir de la barre indiquant l'état d'avancement,
- Le fait que certaines entités ne se soient pas senties concernées plus que cela par la problématique (le cas de certains EPCI ou de quelques organismes publics qui l'ont exprimé dans leurs commentaires),
- Les formulations liées à l'anonymat qui ont pu soulever des craintes d'être jugé *a posteriori*. À ce sujet, 58 % des enquêtés ont souhaité garder leurs identités et réponses anonymes (cf. Figure 8).

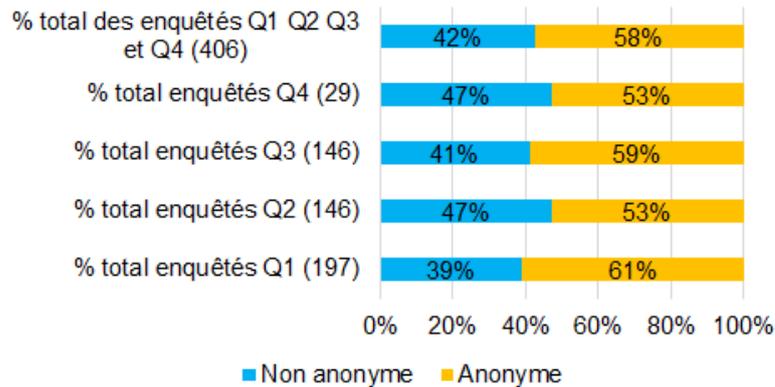


Figure 8. Pourcentage d'enquêtés ayant souhaité garder l'anonymat.

40 % de répondants au global seraient intéressés par une poursuite du partage de leur expérience vis-à-vis de la problématique des déchets sauvages diffus, dont 36 % qui ont indiqué leur adresse électronique pour poursuivre les échanges. Il s'agit plus précisément de :

- 26 % des représentants des communes (4 % supplémentaires ont indiqué être intéressés mais n'ont pas précisé leurs coordonnées) ;
- 45 % des représentants des EPCI, dont 2 entités n'ayant pas communiqué leur adresse électronique ;
- 72 % des associations ;
- 62 % des autres entités supra-locales, dont 3 n'ont pas indiqué un mail pour les recontacter.

Enfin, les enquêtés n'ont pas mis en question le fait que Citeo soit le porteur de cette consultation et se positionne sur ce sujet, nouveau pour lui.

4. Méthodologie d'organisation des sessions de débat

Les sessions de débat ont été menées au travers de deux parcours distincts :

- Un **parcours institutionnel** qui a eu pour vocation de faire débattre entre elles des parties prenantes expertes disposant d'une vision transverse de la problématique. Le parcours institutionnel a donc été articulé autour de trois réunions de deux heures, sur chacun des thèmes étudiés, à savoir : caractérisation, méthodes préventives, méthodes curatives ;
- Un **parcours opérationnel** qui a eu pour objectif de faire réagir des parties prenantes plus techniques, possédant une expertise ciblée sur un des sujets en particulier. Pour chaque sujet, les sessions se sont tenues en deux temps de 2h30 chacun : un temps d'ouverture et un temps de réflexion plus approfondie.

Un large spectre de parties prenantes a participé à ces débats afin d'assurer une pluralité de points de vue et veiller à ce que les différents espaces (naturels, urbains, etc.) soient bien représentés.

Les règles de Chatham House ont été adoptées. Elles stipulent que les participants ne divulguent pas les opinions des uns et des autres de manière à pouvoir s'exprimer librement sur les différents sujets abordés.

35 parties prenantes ont participé aux débats



Figure 9. Bilan des sessions de débat et de la diversité des acteurs inclus

Les membres du comité de pilotage de l'étude ont eu la possibilité d'être présents aux sessions de débat, d'une part pour apporter leur expertise en lien avec leurs travaux, mais aussi pour participer aux échanges et alimenter ainsi les débats. Ce sont ainsi 9 sessions de débats qui ont eu lieu courant Novembre 2020.

Tableau 6. Bilan de la réalisation des sessions de débat

Parcours	Format	Date	Nombre de participants
Parcours 1 - parcours institutionnel	3 réunions, une sur chaque thématique	2 Novembre 12 Novembre 19 Novembre	16 participants invités
Atelier 1 - parcours opérationnel Caractérisation	1 réunion d'ouverture et 1 réunion d'approfondissement	3 Novembre 5 Novembre	12 participants invités
Atelier 2 - parcours opérationnel Prévention	1 réunion d'ouverture et 1 réunion d'approfondissement	12 Novembre 16 Novembre	10 participants invités
Atelier 3 - parcours opérationnel Gestion (collecte, nettoyage, valorisation...)	1 réunion d'ouverture et 1 réunion d'approfondissement	19 Novembre 23 Novembre	9 participants invités

CITEO

Donnons ensemble une
nouvelle vie à nos produits.

www.citeo.com

CITEO
50 boulevard Haussmann
75009 Paris – France
Tel : +33 (0)1 81 69 06 00
Fax : +33 (0)1 81 69 07 47